

NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE,

OU

ANNALES LITTÉRAIRES
ET POLITIQUES

DE l'Europe, & principalement de la Suisse

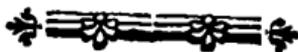
DEDIÉ AU ROI.

SEPTEMBRE 1773.



A NEUCHÂTEL,

De l'Imprimerie de la Société Typographique



1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963



NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE.

SEPTEMBRE 1773.

PREMIERE PARTIE.
ANNALES LITTÉRAIRES
DE LA SUISSE.

- I. *Mémoires & observations recueillies par la Société Économique de Berne ; année 1771. Deux parties in-8°. Berne, 1773.*

CE recueil vraiment utile, qui fait tant d'honneur à la Société savante qui le publie, soutient la réputation dont il a joui dès son origine. Les deux parties qui paraissent aujourd'hui pour l'année 1771, renferment d'abord un extrait des actes & des délibérations de la Société. On voit qu'elle entre-

tient une correspondance fort étendue dans les diverses villes du canton , dans le reste de la Suisse, & dans toute l'Europe. L'annonce des prix & primes distribués pour encourager diverses branches de l'agriculture , montre les efforts éclairés de la Société, & leur succès. La culture de la soie prend faveur dans plusieurs endroits du pays de Vaud : afin de répandre sur cet objet utile les lumières & l'expérience des pays où cette culture est établie depuis long-tems, on offre deux primes de 15 louis d'or neufs chacune, en faveur de celui ou de ceux, qui seront venir du Piémont, ou des provinces méridionales de France, & qui engageront à s'établir au moins pendant deux années consécutives, dans les bailliages de Nyon & de Vevay, une famille bien au fait du gouvernement des vers à soie, de même que de la filature des soies. Et pour encourager ces étrangers à communiquer leurs lumières, on leur assigne dix primes de 15 livres chacune pour le bailliage de Nyon, & autant pour le bailliage de Vevay, pour chaque personne jusqu'au nombre de dix, qu'ils instruiront pendant deux ans dans tout ce qu'il est nécessaire de savoir & de pratiquer pour l'éducation des vers & la filature de la soie. Si ces nouveaux Triptolèmes réussissent à attirer auprès d'eux dix

personnes qui viennent de quatre lieues de distance & au-delà, pour recevoir leurs instructions, on leur assigne 20 autres primes aussi de 15 livres, pour chaque bailliage. Les habitans du pays qui entrent dans les vues de la Société, viendront s'instruire auprès de ces maîtres, recevront 20 primes de 20 livres. Les primes pour la plus grande quantité de soie filée en 1772 & 1773, font au nombre de trente-une, depuis 200 jusqu'à 10 livres. Toutes ces primes font un objet de 2640 liv. somme bien employée sans doute, si elle introduit une branche de culture qui tient moins au luxe qu'à l'un de nos premiers besoins, puisqu'elle donne un vêtement tout à la fois chaud, léger & élégant. Il fut un tems où les efforts de la Société auraient été couronnés d'un succès infailible, c'est celui où la révocation de l'édit de Nantes jetta dans le pays de Vaud un si grand nombre de familles originaires des provinces de France où les vers à soie font communs; mais dans le siècle dernier, les connaissances économiques étaient bien moins parfaites & moins générales; on était plus attaché aux préjugés & à une sorte de routine. Il se fit quelques tentatives; mais elles trouverent peu d'imitateurs. Aujourd'hui les descendans de ces mêmes familles naturalisées dans le pays, ont

personnes qui viennent de quatre lieues de distance & au-delà, pour recevoir leurs instructions, on leur assigne 20 autres primes aussi de 15 livres, pour chaque bailliage. Les habitans du pays qui entrent dans les vues de la Société, viendront s'instruire auprès de ces maîtres, recevront 20 primes de 20 livres. Les primes pour la plus grande quantité de soie filée en 1772 & 1773, sont au nombre de trente-une, depuis 200 jusqu'à 10 livres. Toutes ces primes sont un objet de 2640 liv. somme bien employée sans doute, si elle introduit une branche de culture qui tient moins au luxe qu'à l'un de nos premiers besoins, puisqu'elle donne un vêtement tout à la fois chaud, léger & élégant. Il fut un tems où les efforts de la Société auraient été couronnés d'un succès infailible, c'est celui où la révocation de l'édit de Nantes jetta dans le pays de Vaud un si grand nombre de familles originaires des provinces de France où les vers à soie sont communs; mais dans le siècle dernier, les connaissances économiques étaient bien moins parfaites & moins générales; on était plus attaché aux préjugés & à une sorte de routine. Il se fit quelques tentatives; mais elles trouverent peu d'imitateurs. Aujourd'hui les descendans de ces mêmes familles naturalisées dans le pays, ont

besoin des mêmes instructions, que leurs grands-pères auraient pu donner.

Les questions proposées pour l'année 1773, méritent d'être connues; elles nous paraissent bien intéressantes pour les progrès de l'agriculture: on demande, *un livre élémentaire sur les principes physiques de l'agriculture & leur application, ouvrage destiné à l'usage du peuple de la campagne.* Le prix est une médaille d'or de 40 ducats. La Société desire que l'auteur explique d'une manière simple & claire les principes physiques de la végétation; qu'il donne la description des parties d'une plante & de leur usage; qu'il développe l'influence des élémens, des saisons & des météores, sur cette grande opération de la nature; qu'il fasse connaître les différentes espèces de terre, les deux grands moyens de les fertiliser, savoir, les labours & les engrais; le double but des premiers, savoir, de diviser la terre & de la retourner; l'usage des instrumens aratoires, & ce qu'il faut estimer de leur perfection par rapport à l'épargne des forces; l'effet des engrais, & l'application des principes généraux aux divers engrais naturels & artificiels; des règles pour appliquer ces connaissances aux différentes cultures & aux divers sols; la qualité des eaux & leur usage, pour fertili-

fer la terre par l'irrigation; & l'avantage qu'il y a de suppléer aux forces humaines par celles des animaux. On demande que ces principes soient mis à la portée des gens de la campagne ; que chaque regle soit appliquée à un exemple; qu'on se serve des termes usités ; qu'on ne s'appesantisse point sur les détails connus des simples cultivateurs ; qu'on s'attache à détruire les préjugés nuisibles aux progrès de l'agriculture ; qu'on se propose de faire réfléchir le paysan sur ses opérations , &c. La question proposée en 1769 par la haute Chambre économique , n'est pas encore répondue : on demande , *quels sont les moyens les plus assurés pour contenir dans leurs lits les torrens & les rivières de ce pays , particulièrement l'Aar , de préserver le plus sûrement & à moins de frais les fonds adjacens , des ravages & des inondations auxquelles ils sont exposés : quelle méthode & quels matériaux sont les plus propres pour la construction & l'entretien le plus facile des digues entreprises dans ce but ?* Le prix est une médaille d'or de 20 ducats. Les mémoires seront adressés de la manière ordinaire à M. le docteur Tribolet , secretaire de la Société.

Après cette annonce, dont nous ne devons pas nous dispenser , il nous reste à donner
Les Mémoires des piéces contenues dans les deux

parties de ce recueil. Les deux premiers par MM. Kirchberger & Tschiffeli, l'un & l'autre membres de la Société économique, traitent du gypse considéré comme un engrais. C'est une découverte attribuée à M. Mayer, pasteur à Kupferzell, dans le comté de Hohenlohe en Franconie, qui a le premier annoncé le gypse comme un engrais très-efficace. Ce fait, bien établi comme il l'est par les expériences rapportées dans ces deux mémoires, peut conduire à connaître mieux qu'on n'a fait jusqu'ici les vrais principes de la végétation. Nous invitons les cultivateurs à répéter les expériences faites par M. Kirchberger. Ils trouveront 1°. que le gyps produit un plus grand effet sur les terres fortes, fumées deux fois pour y semer de l'épautre. Au mois d'avril de la seconde année, on sème du treffle par-dessus le bled, & immédiatement après on fait passer la herse sur tout le terrain. 2°. Le gypse est propre à renouveler les trefflières & les luzernières éteintes. 3°. Semé dans un gazon fraîchement rompu, il a épargné deux labours & douze chars de fumier par arpent. 4°. On peut le semer au printems, en été & en automne. 5°. On en emploie depuis 12 à 14 mesures par arpent de 5000 pas quarrés, chaque pas évalué à 3 pieds de Berne. 6°. Il

fait moins d'effet dans un terrain humide que dans un terrain sec, & plus dans une terre forte que dans une terre légère. 7°. La plante dont il favorise le plus la végétation, c'est le trèfle rouge de Hollande, ensuite la luzerne & les pois : on peut l'employer avec succès sur les raves. 8°. Si on le mêle avec de l'urine de vache putréfiée, on augmente son activité.... Passant de l'expérience au raisonnement, M. Kirchberger cherche à découvrir les causes physiques de cette propriété du gypse. Nous ne le suivrons pas dans ses discussions, qu'il ne donne au reste que comme des conjectures ; il nous suffit d'observer que dans l'hypothèse qu'il avance, il fait entrer la terre fine dans la substance même des plantes. Nous savons qu'il s'en trouve dans la décomposition chymique des plantes ; mais nous doutons que cela suffise pour convaincre ceux qui feront attention à l'extrême ténuité des canaux par où doivent passer les sucs nourriciers. Quoi qu'il en soit de cette question, concluons avec M. Kirchberger qu'il n'y a guère de pays où l'on ne puisse sans beaucoup de frais se procurer du gypse pour servir d'engrais. Il y a en particulier près de Boudri, dans le comté de Neuchatel, du gypse strié, qui peut servir aux cultivateurs entendus à faire des expériences.

Les observations de M. Tschiffeli, rapportées dans un second mémoire, confirment pleinement celles que l'on vient de lire. Cet habile cultivateur en tire les conséquences suivantes : 1°. que le gypse employé dans des terres qui ne sont ni trop fraîches, ni trop humides, ne saurait faire du mal aux plantes; qu'au contraire, il aide puissamment la végétation. 2°. Entre toutes les plantes connues, le treffle d'Hollande acquiert par cet engrais un degré de fertilité qui passe l'imagination. 3°. Lorsque la terre est faible, l'effet est beaucoup moindre. 4°. Peut-être que le gypse exige qu'on y ajoute quelques parties huileuses. C'est ce qui fait que le mélange de gypse avec l'engrais liquide produit un effet si surprenant & si bien soutenu. 5°. Au défaut de ces engrais liquides, on ne risquera rien d'alterner le gypse avec le fumier.

Cette première partie est terminée par un mémoire de M. Jean-Jacques Dick, pasteur de l'église de Bolligue, couronné en 1770, sur cette question proposée par la Société: *Quels sont l'état actuel, les défauts & le perfectionnement de l'économie de nos Alpes & montagnes & de la fruiterie en dépendante?* Il ne s'agit dans cette question, que de cette partie de nos montagnes qui sont dégarnies de neige pendant une partie de l'été, & qui

fournissent par-là au bétail une nourriture succulente. Dans une première section, M. Dick détaille avec beaucoup de netteté l'état actuel de nos montagnes, leurs différentes espèces, leurs usages, les ouvriers destinés à les faire valoir, les bâtimens nécessaires, la quantité de beurre & de fromage qu'on en retire relativement au nombre des vaches qui y paissent; la manière de préparer l'un & l'autre. A tous ces égards, l'auteur entre dans des détails très-intéressans, que nous sommes obligés de passer sous silence. La seconde section est consacrée à l'examen des défauts qui existent dans la culture de nos Alpes & des moyens d'y remédier.

On a observé que le manque de fourrages oblige souvent d'aller sur les montagnes avant que l'herbe y soit en valeur. Il est donc évident qu'il n'y a pas une juste proportion entre les prés & les paturages. Le remède ferait de convertir en prés plusieurs montagnes qui en sont susceptibles, & dont le sol pourrait être amélioré par une bonne culture. Plusieurs districts de nos Alpes sont communs à un trop grand nombre de personnes, d'où résultent aussi divers inconvéniens. Il ferait à propos de les partager en plus petites portions. Il y a sur les Alpes plusieurs plantes nuisibles qu'il faudrait extirper. L'au-

teur indique la grande jacobée des Alpes, la grande gentiane jaune, le rhododendron, diverses especes de petites saules, la meze-reon, la renoncule-bassin, l'aconit bleu & jaune, l'hellébore blanc, la rhubarbe des moines. Il y en a d'autres dont il ferait avantageux d'augmenter la quantité. Telles seraient entr'autres la mutriere, le plantin des Alpes, & une foule d'autres qui ont sur les montagnes un goût & un parfum supérieur à celui qu'elles ont dans les prairies basses. Les eaux croupissantes & les torrens qu'on laisse sans précaution ravager les montagnes, devraient être dirigés par des fossés & des rigoles, contenus par des digues, dont les matériaux sont sous la main. Les pierres qui se détachent des rochers, qui sont entraînées par les torrens & les avalanches, causent encore bien du dommage, qu'il serait aisé de prévenir, en les employant à construire des murs secs & des digues, à combler les creux qui rendent le terrain inégal, à construire en pierre tout au moins le bas des bâtimens.

En parlant de la maniere de tirer parti du lait, M. Dick convient que nos paysans ont porté à cet égard la science au plus haut degré de perfection. Cependant il examine si l'on doit traire les vaches trois fois par jour, comme l'ont prétendu divers auteurs écono-

miques. Tout bien examiné, il conclut qu'il est plus sûr & plus convenable de s'en tenir à l'ancienne pratique. . . . Une autre question non moins importante, c'est de déterminer s'il est plus profitable de faire du fromage que du beurre? Si l'on écoutait sur ce point les habitans des villes, la chose souffrirait peu de difficulté; mais si l'on considère l'intérêt du propriétaire & l'avantage du pays, il y a sur une montagne de 40 vaches, une différence de 135 livres de Suisse par an. Il n'est pas permis d'hésiter un instant entre le bien général, & une petite augmentation de dépense qui retombe sur quelques particuliers.

La description physique & économique du bailliage de Schenckenberg, dans la partie septentrionale du canton de Berne, est faite avec soin, par un observateur attentif & intelligent. Il serait à souhaiter que chaque souverain eût sous les yeux une description pareille de tous les pays de sa domination. Il y verrait l'état actuel de l'agriculture & de la population, les obstacles qui arrêtent ses progrès, & les moyens d'y remédier. Nous ne nous arrêterons pas à cette pièce, pour ne point passer les bornes de cet extrait.

Enfin, on trouve dans ce journal un *mémoire sur la manière de faire le charbon*, par

M. J. A. Scopoli, professeur en métallurgie à Schemnitz en Hongrie. On observera dans ce morceau, de la précision & des vues utiles, mais qui sont renfermées pour la plupart dans plusieurs autres traités connus.

II. *Fragmens sur l'Inde, sur le général Lalli, & sur le comte de Morangiés.* Brochure in-8° de 184 pages.

CETTE brochure est encore un monument consacré à défendre l'innocence, par un auteur célèbre, qui a mis sa gloire à secourir les malheureux. Tout le monde fait la suite d'infortunes qui conduisirent sur l'échafaud le général Lalli à l'âge de soixante & huit ans. On a été surpris dans le tems, de la rigueur avec laquelle il fut traité; beaucoup de gens ont prétendu qu'il fut plus malheureux que coupable. M. de Voltaire entreprend de montrer que ce général eut des torts, mais qu'il ne se rendit pas coupable de crime.

Les Français sont venus tard au partage des deux mondes. La compagnie des Indes Hollandaise faisait déjà des progrès rapides, lorsqu'en 1604 le grand Henri accorda, mal-

gré l'avis du duc de Sulli, le privilege exclusif du commerce des Indes à une compagnie. On ne lui donna qu'une lettre-patente, & elle resta dans l'inaction. Le cardinal de Richelieu créa en 1642 une espece de compagnie des Indes, qui fut ruinée en peu d'années. Enfin Louis XIV fonda en 1664 une compagnie des Indes puissante : il lui accorda des privileges utiles, & l'aida de quatre millions tirés de son épargne. Mais d'année en année le capital & le crédit de cette compagnie dépérèrent, jusqu'à ce que la mort de Colbert détruisit presque tout. On a vu en 1719 par quel étonnant prestige cette compagnie renaquit de ses cendres. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres du système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Baravia; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en fortifications, en magasins, en dépenses d'appareil. Il y eut quelques officiers militaires, quelques facteurs industrieux, qui acquirent des richesses dans l'Inde; mais la compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers accumulaient quelques trésors.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre & un principe de dévastation, les premiers manda-

taires des compagnies Anglaise & Française furent bientôt des espèces de généraux d'armée; ils se faisaient la guerre tantôt entr'eux, tantôt avec les souverains de ces contrées. Dans le gouvernement féodal de l'Inde, les agens des deux compagnies furent tout-à-tour les alliés & les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillans avantages, mais bientôt après les Anglais en eurent de plus solides; la Bourdonnaye & Dupleix périrent l'un & l'autre à Paris par une mort triste & prématurée. Godeheu, négociant sage & pacifique, s'attacha à ramener les esprits des Indiens irrités par les cruautés exercées sur quelques-uns de leurs compatriotes. Lui & Saunders, alors gouverneur à Madras, firent une trêve & une paix conditionnelle. Elle fut mal observée. On prévoyait une nouvelle guerre en Europe, il fallait s'y préparer. " On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public, devenu stérile pour la compagnie, & que la colonie de Pondichery ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré. »

C'est dans ces circonstances que le comte de Lalli fut envoyé dans l'Inde. C'était un gentilhomme Irlandais, dont les ancêtres suivirent

suivirent en France la fortune de Stuard. On lui rend le témoignage , qu'il était un des officiers les plus braves & les plus attachés que le roi de France eût à son service. M. de Voltaire , qui a travaillé avec lui pendant un mois , par ordre du ministère , assure qu'il avait un courage d'esprit opiniâtre , accompagné d'une douceur de mœurs que ses malheurs altérèrent depuis & changerent en une violence funeste. Cet officier , décoré du grand cordon de S. Louis & du titre de lieutenant-général des armées , partit pour Pondichery le 20 février 1757. Au lieu de trois millions promis , on n'en put donner que deux , & c'était beaucoup dans la crise où était alors la France. De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui , on fut obligé d'en retrancher plus de mille , & le comte d'Aché n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois , avec quelques vaisseaux de la compagnie des Indes.

Ces secours , quelque faibles qu'ils parussent , entrèrent dans la rade de Pondichery le 28 avril 1758. Le vaisseau qui portait le général , fut sauté de coups de canon à boulets , dont il fut très-endommagé : méprise étrange sans doute , qui fut d'un très-mauvais augure pour les matelots toujours supersti-

tieux, & même pour Lalli qui ne l'était pas. Ce commandant avait en perspective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde. Sa seconde passion était d'humilier les Anglais, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il assiégea trois places, Goudelour, petit fort à quatre lieues de Pondichery, qui fut pris par le comte d'Estaing en un jour; S. David, citadelle plus considérable; Divicotey, qui se rendit à l'approche du général. Cependant la flotte Anglaise, commandée par l'amiral Pockocke, attaquait celle du comte d'Aché, à la rade de Pondichery. La bataille fut indécise; les deux flottes endommagées restèrent dans ces parages, également hors d'état de se nuire. La Française était plus endommagée; mais l'Anglaise ne tenta point de jeter du secours dans le fort de S. David.

Le secours eût été inutile. Tout s'opposait à Pondichery à l'entreprise du général. Rien n'était prêt pour le secourir, l'argent même manquait. Les deux millions apportés sur la flotte & remis au trésor de la compagnie, étaient déjà consommés. Le conseil marchand avait cru nécessaire de payer les dettes pressantes pour ranimer un crédit expirant.

Malgré tant de traversés , le général força le commandant Anglais à se rendre. On trouva dans la place cent quatre-vingts canons , des provisions de toute espece , & de l'argent. Il y avait trois cent mille livres en especes , & autant en effets qui furent remis au trésorier de la compagnie. Lalli fit démolir cette forteresse & toutes les métairies voisines. C'était un ordre du ministère , qui attira bientôt de tristes représailles.

Après cet avantage , le général se disposa sur le champ pour la conquête de Madras. Son ardeur ne put alors être satisfaite. La flotte venait d'essuyer un second combat naval , plus défavantageux que le premier. Le comte d'Aché blessé grièvement , demandait inutilement au conseil , après le combat , mâtures ; vivres , agrêts , ouvriers ; il fut obligé d'aller chercher à l'Isle de France , vis-à-vis des côtes d'Afrique , ce qu'il ne put trouver dans l'Asie.

Non seulement Lalli ne fit pas ce qu'il voulait , il fut forcé de faire ce qu'il ne voulait pas. Le raja de Tanjaour , petite province très-riche , était inquieté par la compagnie , pour une somme d'environ treize millions de France , qu'elle prétendait lui être due. Le gouverneur exigea qu'on allât redemander cet argent l'épée à la main. Le

jésuite Lavour, supérieur de la mission des Indes, lui écrivait que la Providence bénissait ce projet d'une manière sensible. Lalli obéit. Il passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient offert à la compagnie environ un million, pour chasser leur oncle de sa souveraineté. Le jésuite exhorta vivement le comte à cette bonne œuvre. *La loi des successions dans ce pays, lui écrivait-il, est la loi du plus fort. Il ne faut pas regarder l'expulsion d'un prince sur le même pied qu'on la regarderait en Europe. Il ne faut pas travailler pour la seule gloire de sa majesté : à bon entendeur, deux mots. Quelle morale!*

Quoi qu'il en soit, le raja de Tanjaour eut recours aux Anglais qui se disposèrent à faire diversion. L'armée Française ne reçut ni les vivres ni les munitions nécessaires ; on fut forcé d'abandonner cette entreprise ; la Providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait.

Enfin, après des courses & des tentatives inutiles, malgré l'éloignement de la flotte Française, le général reprit son projet favori d'assiéger Madras. Quelques membres du conseil prêtèrent environ quatre-vingt mille livres. Les fermiers des villages de la compagnie avancèrent quelque argent. Le géné-

ral y mit du sien ; on fit des marches forcées ; on arriva devant la place qui ne s'y attendait pas. Cette grande ville très - riche fut surprise & pillée. On imagine assez les excès où s'emporte le soldat qui n'a plus de frein. Les officiers le continrent autant qu'ils purent ; mais ce qui l'arrêta encore mieux , c'est qu'à peine les Français furent entrés dans la ville basse , qu'il fallut s'y défendre. La garnison tomba sur eux ; on se battit de rue en rue ; maisons , jardins , temples chrétiens , indiens & maures , furent autant de champs de bataille , où les assaillans chargés de butin , combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le comte d'Estaing fut pris en poursuivant les Anglais. Cependant l'ennemi fut poussé jusqu'à un pont établi entre le fort S. George & la ville Noire ; on resta maître de la place. L'espérance de prendre bientôt le fort anima tous les officiers. Ils se tromperent. L'armée des assiégeans n'était composée que de trois mille hommes , tant infanterie que cavalerie. Les assiégés avaient onze cents hommes de plus ; & ce qu'il y eut de plus triste encore , c'est que deux cent déser-teurs Français passèrent dans le fort S. George.

Le siege de Madras , entrepris avec allé-gresse , fut bientôt regardé comme imprati-

eable. Le comte de Lalli n'eut d'autre ressource que de tenter un assaut ; mais dans le tems même qu'on s'y préparait , il parut dans le port , six vaisseaux de guerre , détachés de la flotte Anglaise. A leur vue , l'officier qui commandait la tranchée la quitta. Il fallut lever le siege en hâte , & aller défendre Pondichery. Lalli ramena sa petite armée découragée & diminuée , dans une place plus découragée encore. Il n'y trouva lui-même que des ennemis de sa personne, qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil & tous les employés de la compagnie , irrités contre lui , insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs & violens, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas secondé. Les contradictions continuelles l'aigrissaient , & la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie qu'il était venu défendre. On est toujours ulcéré , sans même qu'on s'en apperçoive , de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait , par les instructions envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil ; les directeurs de la compagnie lui avaient donné des notes sur les abus insépa-

rables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux des hommes, il aurait été haï, & il était bien éloigné de cette douceur.

J'irais plutôt commander les Caffres de Madagascar (c'est ainsi qu'il écrivait à M. de Levret, gouverneur de Pondichery) *que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui du ciel.* Le mauvais succès de Madras envenima toutes ces plaies. Des officiers joignirent leur voix au cri général; sur-tout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la compagnie, furent plus aigris, parce qu'on leur apprit malicieusement, que les instructions du général portaient en particulier de veiller sur leur conduite. Avant d'aller à Madras, manquant de tout ce qui était nécessaire, M. de Lallipria le brigadier de Buffi de lui prêter cinq millions, dont il ferait la seule caution. M. de Buffi, en homme sage, ne jugea point à propos de hasarder une somme si forte. L'indiscrétion de la demande & la nécessité du refus, firent naître entre le général & le brigadier une aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable. Plusieurs autres officiers se plainquirent amèrement. On se déchâna contre le général; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de satyres.

Il en tomba malade de chagrin : la fièvre & de fréquens transports au cerveau le troublerent pendant quatre mois ; & pour consolation, on lui insultait encore.

Dans cet état, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de Masulipatan, M. de Moracin, homme de tête & de résolution, mais malheureusement un de ses ennemis les plus déclarés. Le général était réduit à n'en pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier partit, mais Masulipatan était déjà pris. Au milieu de tant de revers, le chevalier de Soupire repoussa les Anglais à Vandavachi, & retarda la prise de cette forteresse. Pondichery respirait un peu ; mais l'armée navale ayant reparu sur la côte, fut encore attaquée par l'amiral Pockocke, & plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières. Le comte d'Aché voulut alors repartir pour les îles de Bourbon & de France, qui étaient toujours menacées. Le conseil de Pondichery protesta contre le départ de l'amiral ; celui-ci laissa les marchands protester. Il leur donna le peu d'argent qu'il avait apporté, & débarqua environ 800 hommes. Pondichery sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde & dans la consternation. Les troupes qui couvraient la place se

révolterent. Donnez-nous, disaient-elles, du pain & notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. Les soldats en corps écrivirent au général, qu'ils attendraient encore quatre jours ; mais qu'au bout de ce tems, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madras. Il fallut trouver de l'argent. Le directeur de la monnaie donna le peu qui restait de matieres d'or & d'argent ; le chevalier de Ciillon prêta quatre mille roupies, M. de Gadeville autant ; M. de Lalli donna cinquante mille francs, & engagea même le jésuite Lavour, son ennemi secret, à prêter trente - six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage, ou pour ses missions ; le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. La révolte fut apaisée au bout de sept jours ; mais la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à Vandavachi ; ils livrerent une seconde bataille qu'ils gagnèrent complètement. M. de Buffi, l'homme le plus nécessaire à la colonie & à l'armée, y fut fait prisonnier. Tout fut désespéré alors. Après cette défaite, la cavalerie se révolta encore, & voulut passer aux Anglais. Le général la ramena une seconde fois avec son argent. Les désastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie

perdit tous ses postes ; les troupes Noires , les Cipayes , les Européens désertaient en foule. Enfin le général Lalli se retira dans Pondichery , qui ne tarda pas à être bloqué.

Pendant que l'armée Anglaise s'avançait vers l'occident & qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'orient, le comte de Lalli avait peu de soldats. Il voulut paraître en avoir beaucoup. Il commanda une parade sous les murs de la ville , du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent en uniforme , pour en imposer à la flotte ennemie qui était à la rade. Le conseil de Pondichery & tous les employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Ils en dirent de mauvaises raisons ; mais la véritable est, qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville ; mais il les outragea par des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais. De plus , le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut extrême. La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on pourrait y trouver , pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. Ceux qui furent char-

gés de ce triste détail, n'en usèrent pas avec assez de discrétion chez les officiers municipaux. Les cœurs, déjà trop irrités, furent ulcérés au dernier point : on criait à la tyrannie.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour ; le soldat, à quatre onces. La ville n'avait plus que trois cent soldats Noirs & sept cent Français, pressés par la faim, pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe & dix mille Noirs. Il fallait bien se rendre. Lalli désespéré, agité de convulsions, l'esprit accablé & égaré, voulut renoncer au commandement, & en charger le brigadier Landivisiau, qui se garda bien d'accepter un poste si délicat & si funeste. Au milieu de toutes ces crises, il recevait chaque jour des billets anonymes qui le menaçaient du fer & du poison. Cependant le péril croissait. Le général voulut assembler le conseil mixte du civil & du militaire, qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville & pour la colonie. Celui-ci refusa de s'assembler, sous prétexte que le général l'avait anéanti. Après bien des contestations, le conseil lui fit signifier cette sommation : " Nous vous sommes, au nom
 „ de tous les ordres religieux, de tous les
 „ habitans, & au nôtre, de demander dans

„ l'instant une suspension d'armes à M. Coo-
 „ tes ; & nous vous rendons responsables
 „ envers le roi , de tous les malheurs que
 „ des délais hors de saison pourraient occa-
 „ sionner.„ Le conseil de guerre assemblé ne
 fut pas d'accord sur les articles de la capitu-
 lation. Le comte de Lalli , outré contre les
 Anglais, fit une déclaration particulière, dans
 laquelle il leur reprochait leurs infractions
 aux traités. Après avoir exposé ses plaintes ,
 il demandait qu'on laissât un asyle à la mere
 & aux sœurs d'un raja , qui s'étaient refu-
 giées à Pondichery , lorsque ce raja eut été
 assassiné dans le camp des Anglais même. Il
 leur reprochait vivement , selon sa coutume,
 d'avoir souffert cette barbarie. Tout cela n'é-
 tait pas prudent, mais tel était le caractère
 de l'infortuné Lalli. Le colonel Cootes donna
 ses conditions : c'étaient des ordres auxquels
 on ne pouvait pas résister. 1°. Les Français
 furent prisonniers de guerre , la place fut
 remise aux vainqueurs. 2°. La mere & les
 sœurs du raja furent conduites a Madras , où
 on leur accorda un asyle.

Les Anglais entrèrent dans la ville. Le
 général Lalli était toujours très-malade ; il
 demanda la permission de rester encore qua-
 tre jours à Pondichery ; on lui signifia qu'il
 fallait partir le lendemain pour Madras.

Cette rigueur fut la plus légère que le général essuyât. Tous ceux qu'il avait mortifiés sans ménagement, se réunirent contre lui. On l'attendit à la place, par laquelle on devait le transporter, couché sur un palanquin; les séditieux environnerent son lit en le chargeant d'injures, & en le menaçant de le tuer. Il continua sa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains affaiblies deux pistolets. Les gardes & les hussards Anglais lui sauvèrent la vie. Les employés de la compagnie obtinrent la permission d'ouvrir ses coffres, comptant y trouver des trésors; ils n'y trouverent qu'un peu de vaisselle, des hardes, des papiers inutiles, & ils n'en furent que plus acharnés.

Accablé de chagrin & de maladie, Lalli fut mené de force à bord d'un vaisseau marchand Anglais, dont le capitaine le traita inhumainement pendant la traversée. Bientôt les autres officiers de Pondichery furent obligés de le suivre; mais avant d'être transférés, ils eurent la douleur de voir commencer la ruine de leur patrie, qui fut impietoyablement rasée.

Le général Lalli obtint de l'amirauté d'Angleterre la permission de repasser en France sur sa parole. La plupart de ses ennemis eurent la même grace; ils arrivèrent, précé-

dés de toutes les plaintes, des accusations formées de part & d'autre, & de mille écrits dont Paris était inondé. Les partisans de Lalli étaient en très-petit nombre, & ses adversaires innombrables. Tous se déchaînaient avec d'autant plus d'animosité contre lui, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichery, il avait gagné des millions. Il y eut un ordre secret d'enfermer Lalli à la Bastille. Lui-même offrit de s'y rendre; il écrivit au duc de Choiseul: *j'apporte ici ma tête & mon innocence. J'attends vos ordres.* Ce ministre était généreux, bienfaisant & juste; mais dans une affaire si essentielle & si compliquée, il ne pouvait s'opposer aux clameurs de tout Paris, ni négliger la foule des imputations faites à l'accusé. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la Bastille sans être interrogé, & sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. Le jésuite Lavour sollicitait alors une pension de quatre cent livres pour aller passer le reste de ses jours au fond du Périgord, où il était né. Il mourut, & on trouva dans sa cassette douze cent cinquante mille livres en diamans & en lettres de change. Elles contenaient aussi deux mémoires, l'un en faveur du comte, l'autre qui le chargeait de tous les

crimes. Ce fut sur le dernier que le procureur-général fit sa plainte au parlement; accusant le comte, de vexations, de concussions, de trahisons, de crimes de leze-majesté. Comme le procureur-général avait inféré dans sa plainte les termes de crimes de haute trahison, de leze-majesté, on refusa un conseil à l'accusé. On lui permit d'écrire; il se servit de cette permission, pour son malheur. Ses écrits irritèrent encore ses adversaires, & lui en firent de nouveaux. Si on lui eût donné un conseil, ses défenses auraient été plus circonspectes: mais il pensa toujours qu'il lui suffisait de se croire innocent. On reprochait au général Lalli d'avoir assiégé Goudelour, au lieu d'assiéger d'abord S. David; de n'avoir pas marché aussi-tôt à Madras; d'avoir évacué le poste de Chéringan; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort à Mazulipatan; d'avoir capitulé à Pondichery, & de n'avoir pas capitulé. A ce sujet, M. de Voltaire rappelle fort à propos la réponse du maréchal Keith, à l'impératrice de Russie. *Madame*, lui disait-il, *si vous envoyez en Allemagne un général traître & lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour; mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous; pourquoi l'avez-vous choisi? C'est votre faute: il a fait ce qu'il*

a pu ; vous lui devez des remerciemens.

A ces chefs d'accusation, en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colere contre un conseiller de Pondichery, & d'avoir dit à ce conseiller, qui se vantait de donner son sang pour la compagnie : *avez-vous assez de sang pour fournir du boudin aux troupes du roi, qui manquent de pain* (N^o. 74) ? On l'accusait d'avoir dit des sottises à un autre conseiller (N^o. 87) ; d'avoir condamné un perruquier qui avait brûlé de son fer chaud l'épaule d'une négresse, à recevoir un coup du même fer sur son épaule (N^o. 88) ; de s'être enivré quelquefois (N^o. 104) ; d'avoir fait chanter un capucin dans la rue (N^o. 105) ; d'avoir dit que Pondichery ressembloit à un bordel, où les uns carressaient les filles, & où les autres les voulaient jeter par les fenêtres (N^o. 106) ; d'avoir rendu quelques visites à madame Pigot, qui s'était échappée de chez son mari (N^o. 108) ; d'avoir fait donner du riz à ses chevaux, dans le tems qu'il n'avait point de chevaux (N^o. 112) ; d'avoir donné une fois aux soldats du punche fait avec du coco (N^o. 131) ; de s'être fait traiter d'un abcès au foie, sans que cet abcès eût crevé ; & si l'abcès eût crevé, il en serait heureusement mort

mort (N^o. 147). La plus forte accusation était d'avoir vendu Pondichery aux Anglais; & la preuve en était, que pendant le blocus il avait fait tirer des fusées sans qu'on en fût la raison, & qu'il avait la nuit tambour battant (N^o. 144 & 145). On voit que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés & mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Les réponses du général ont paru très-plausibles. L'arrêt qui le condamne ne le déclare pas concussionnaire. Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui; les cris du public en augmentaient encore le nombre & le poids. Le rapporteur passait pour un homme dur, préoccupé & sanguinaire. Il aimait la justice; mais il la voulait toujours rigoureuse, & ensuite il s'en repentait. Quelques autres juges étaient, comme lui, persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus gracieuses. On eût dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était que, s'il suffisait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Cependant il y eut encore des voix en faveur de l'accusé. M. Seguiet, avocat-général, ayant lu toutes les pièces, fut pleinement convaincu que le comte devait être absous. Il s'en expliquait haute-

ment devant les juges & dans tout Paris. M. Pellot, ancien conseiller de la grand'-chambre, fut entièrement de cet avis.

Ce ne fut pas celui de la pluralité. Le vice-roi de l'Inde Française fut condamné à la mort, après plus de cinquante ans de service. Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation égala celui de sa surprise. Il s'emporta contre les juges, comme il s'était emporté contre ses accusateurs; & tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques, il s'en frappa vers le cœur: le coup ne fut pas assez profond pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna, par ordre du rapporteur, dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon qui débordait sur ses lèvres, & défigurant son visage, formait un spectacle affreux. Plusieurs de ses ennemis subalternes en vinrent jouir.

L'arrêt portoit : que *Thomas-Arthur Lalli* était condamné à être décapité, comme *doublement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'état & de la compagnie des Indes; d'abus d'autorité, vexations & exactions.* Il était évident que, dans tout le procès, il n'y avait pas l'ombre de trahison ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait

pas vendu la ville. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une place qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin Lalli aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, & ne fût pas allé chercher sa mort en France, parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut jamais chargé de l'argent du roi, ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime. Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues, à la faveur desquels on pourrait perdre tout homme en place. Il faut une loi précise & des preuves précises, & il n'y en a point qui dise: *Tout général d'armée, qui sera un brutal, aura la tête tranchée.*

Cet arrêt semble cruel aujourd'hui; mais il fallut du tems pour que la pitié prît la place de la haine. On ne revint en faveur de Lalli qu'après plusieurs mois, quand la vengeance affouvie laissa rentrer l'équité dans les cœurs avec la commisération. Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public, c'est qu'on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens, cent mille écus pour les pauvres de Pondichery. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées. Il parut enfin aux hommes sages & compatissans, que la cor-

damnation du général Lalli était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. C'est ainsi que la raison humaine, si cruelle quand elle est échauffée, revient à la douceur lorsqu'elle se refroidit.

En donnant ainsi le précis de la vie & de la mort du général Lalli, nous avons rapporté les faits d'après M. de Voltaire, qui paraît avoir travaillé sur des pièces authentiques; nous avons même conservé, autant qu'il a dépendu de nous, les tournures agréables & le style enchanteur du premier écrivain de ce siècle. Nous ne nous excuserons pas sur la longueur de cet extrait; nos lecteurs en seront bien dédommages par ce qu'il contient d'intéressant.

III. Réflexions d'un homme de bon sens sur les comètes, & sur leur retour: ou pré-servatif contre la peur. Août 1773. Brochure de 56 pages in-8°.

APRÈS tout ce qu'on a vu dans les papiers publics, sur le retour prochain de la comète & ses funestes effets, on peut s'attendre qu'il paraîtra dans chaque pays quelques-unes des productions éphémères & locales, qui amu-

sent quelques instans des gens désœuvrés. Celle qui a été publiée ici, paraît devoir être distinguée. On y réfute d'un ton sérieux cet immense chaos de conjectures rassemblées sur ces corps célestes. On conduit le lecteur à conclure que tout ce qu'on a prétendu savoir là-dessus, démontre que l'on ne fait rien, ou très-peu de chose. On lui rappelle que des prédictions sur le retour des comètes se sont trouvées fausses. Il compare messieurs les astronomes, lorsqu'ils cherchent leur gloire à prédire de pareils événemens, à un illustre Hottentot qui annoncerait à ses compatriotes le passage d'un vaisseau de guerre Anglais. " Il n'est peut-être point de semaines, qu'un certain nombre de vaisseaux Européens ne doublent le cap de Bonne-Espérance. Si quelque Hottentot, après bien des observations, s'avisoit de calculer la route d'un gros vaisseau de guerre Anglais, & d'annoncer son retour pour un tel jour, il tenterait l'impossible, puisque ce retour dépend de mille combinaisons & de mille circonstances qu'aucun mortel ne peut prévoir. Quand même ce vaisseau ne reviendrait jamais, notre Hottentot n'aurait-il pas beau jeu pour faire acroire à ses compatriotes qu'il a calculé bien juste? Il n'aurait qu'à suivre la méthode de nos astronomes. Il y a

dix, & plus peut-être, à parier contre un, que quelque vaisseau doublera sous les yeux le cap de Bonne - Espérance, au jour qu'il a fixé. S'il s'en présente un, gros ou petit, de quelque nation qu'il soit, voilà mon devin fort à l'aise. *Regardez, dirait-il d'un air triomphant, voilà le vaisseau dont j'avais prédit le retour. Il est vrai qu'il est plus petit des trois quarts; il est vrai, qu'au lieu d'aller à l'occident, comme je l'avais annoncé, il fait voile à l'orient: c'est pourtant bien le même qui doubla le Cap il y a dix-huit mois; regardez ses mâts & ses voiles, &c...* Pour peu qu'il fût d'algebre & qu'il connût l'attraction, il saurait se tirer d'affaire, quand même le vaisseau ne serait qu'une chaloupe, & qu'il n'aurait paru que le surlendemain: il ferait voir combien ce vaisseau a dû être retardé par telle île ou par tel continent; & les autres Hottentots, grandement émerveillés des connaissances profondes de leur compatriote, ne se laisseraient point de chanter ses louanges.... Voilà l'esprit de système, c'est précisément ainsi que l'on prédit parmi nous le retour des comètes. »

Opposant ensuite hypothese à hypothese, l'auteur de cette plaisanterie soutient sérieusement, & d'après les principes des meilleurs

observateurs , que les comètes font des astres qui vont se brûler dans le soleil , pour recouvrer la quantité nécessaire de feu central , de chaleur naturelle , qui leur est nécessaire.

“ Ces globes contenus dans notre système , n’y font pas inutiles. On peut de-là leur supposer des productions & des habitans. Placés à une distance très-considérable du soleil , ils n’en reçoivent que de très-faibles rayons : ils doivent conséquemment avoir perdu beaucoup de leur chaleur primitive , de ce feu central qui vivifie tout , & dont les physiciens , qui s’en sont tant occupés , ont méconnu la source : j’en excepte M. de Buffon , qui croit que l’intérieur de notre globe est de verre , & qu’il n’est tout entier qu’une petite parcelle détachée par un choc violent de la masse du soleil. Toutes les planètes doivent nécessairement se refroidir peu-à-peu , pendant des révolutions de quelques centaines de siècles. Dès qu’elles ont perdu le degré de chaleur dont elles ont besoin , le moyen le plus simple de les réchauffer , c’est de les rapprocher du feu. Aussi tombent-elles vers le soleil , sous la forme de comètes , jusqu’à ce qu’elles aient recouvré la chaleur qui leur était nécessaire dans leur état primitif de planètes , qu’elles reprennent sans doute après leur rétrograde-

tion, laissant après elles cette queue immense, effet naturel de leur embrasement.

L'existence du feu central de la terre est, ce me semble, évidemment démontrée par la chaleur tempérée qu'on trouve par-tout dans ce globe en fouillant dans son sein. Il est assez vraisemblable que cette douce chaleur irait en augmentant, s'il nous était possible d'y pénétrer bien avant, & que près du centre, on le trouverait tout brûlant. Dès que cette chaleur existe, elle est utile & nécessaire à la terre. Refuserions-nous une chaleur semblable au reste des planetes ? Et quand elles l'ont perdue, n'est-il pas simple & naturel de la rétablir, en les approchant plus ou moins du soleil ? C'est ce qui arrive probablement toutes les fois qu'il paraît des comètes ; ce sont autant de véritables planetes trop refroidies pour la végétation.

On m'objectera qu'elles acquierent alors une chaleur dix mille fois plus grande qu'il n'en faut pour la végétation quelconque. . . . Oui, sans doute, pour le moment. Mais rien ne presse. Eh ! de grace, laissez-les refroidir à leur aise. Le grand Newton, qui calculait tout, assure qu'un globe de fer rouge de la grosseur de la terre, ne serait pas refroidi en cinquante mille ans, & que la comète de 1680 aurait à peine perdu toute sa chaleur

au bout d'un million d'années , quand même elle se refroidirait cent fois plus vite que le fer rouge , parce qu'elle a éprouvé une chaleur deux mille fois plus grande. Je l'accorde volontiers. J'accorderai ; si vous voulez , deux millions d'années ; mais vous m'accorderez aussi , que le centre fera encore tout brûlant , lorsque la circonférence , à cinq cent pieds de profondeur , n'aura plus qu'un doux tempéré. Voilà le feu central ranimé pour long-tems ; de nouvelles créatures pourront habiter sur la croûte , dès qu'elle sera suffisamment refroidie.

Cette opération est encore nécessaire pour réparer dans le soleil cette immensité de rayons qu'il envoie vers notre système , & qui sont autant de véritables corps. . . . Suivant notre auteur , le soleil est un feu , & ses rayons sont une émanation continuelle de sa substance. Par-tout où il y a émanation , il y a diminution ; de la diminution résulte à la longue une épuisement total , à moins d'une réparation faite à propos de tems en tems. Quelque immense que l'on suppose la masse du soleil , & quelle que soit la petitesse de chacun de ses rayons , l'émanation continuelle de ces rayons , qu'il répand de tous côtés en torrens , doit à la fin l'épuiser. Il a donc besoin d'alimens. Quel est le feu qui ne

s'éteigne quand on n'a pas soin de le nourrir? Il n'est point de cuisiniere qui n'en sente la nécessité, & qui ne fasse acheter d'amples provisions de bois. Le feu du soleil serait-il seul inextinguible? Il est fort différent, sans doute, des feux passagers que nous avons l'art d'allumer; mais quelle que soit sa nature, il suffit que ce soit un feu, pour qu'il ait besoin d'alimens.

Or, où trouver ces alimens, si ce n'est dans les cometes, que le Maître du soleil fait approcher de tems en tems de cet astre, pour renouveler sa substance, pour réparer les pertes qu'il fait à chaque instant, & pour empêcher qu'il ne vienne à s'éteindre? Ces énormes queues qui suivent toujours les cometes, sont évidemment des exhalaisons enflammées, qui tombent dans cet océan de feu que nous appellons le soleil; elles y arrivent plus lentement, il est vrai, que le globe embrasé qui les a produites, mais elles ne laissent pas d'y tendre, comme au centre commun. Quand la comete rétrograde après son périhélie, elle laisse encore en arriere une étonnante quantité de particules enflammées, qui vont aussi dans le soleil; & si, dans son retour, elle se charge de nouveau d'un grand nombre de ces particules qu'elle avait exhalées dans les commen-

cemens de la chute , ce font apparemment les vapeurs les plus légères , que les premiers degrés de chaleur avaient fait évaporer , & que leur peu de densité rendrait peut-être moins propres à nourrir l'immense brasier autour duquel nous tournons sans cesse. „

Que conclure de ce nouveau système, pour le moins aussi solide que tant d'autres qui ont eu leurs spectateurs? " C'est que les comètes n'ont point de retour périodique , & que la même comète n'a point paru deux fois depuis que la terre est peuplée ; que ceux qui les ont annoncées , se font toujours trompés , & que ceux qui les prédiront se tromperont toujours ; que l'état violent , dans lequel on les voit , est un renouvellement devenu nécessaire ; qu'elles servent en même tems à ranimer les feux du soleil , soit qu'elles y tombent entières , soit qu'elles s'en approchent seulement à une certaine distance ; qu'enfin mon hypothèse a seule l'avantage d'être appuyée de tous les phénomènes , & de les expliquer tous d'une manière aisée & naturelle.

Au reste , il faut avouer que M. de la Lande est la cause innocente de l'alarme qui s'est répandue dans l'Europe : il n'a point fixé au 2 octobre prochain l'apparition d'une comète , comme on l'a cru mal-à-propos.

Son mémoire ne présente que des conjectures sur la révolution que pourrait causer le passage d'une comète dans le voisinage de la terre : conjectures que MM. de Mau-pertuis , de Voltaire , Algarotti , & d'autres, avaient déjà glissées dans leurs écrits. M. de la Lande est entré dans de plus grands détails ; il développe ce que ces grands hommes n'avaient qu'effleuré en passant ; & ses pré-sages ne roulent que sur la possibilité d'un fait qui peut bien n'arriver jamais. Je suis d'ac-cord avec lui en tous points , excepté sur le retour périodique ; & ses conjectures ajou- tent aux miennes un nouveau degré de pro- babilité : car des astres assujettis à un cours régulier , ne doivent point se choquer ni se nuire ; & puisque les comètes peuvent bri- ser ou inonder la terre , il est évident qu'elles n'ont point d'orbites ni de révolutions ré- glées.

IV. *Les mœurs du jour , ou histoire de Wil- liams Harrington , écrite du vivant de M. Richardson , éditeur de Pamela , Clarisse & Grandisson ; revue & retouchée par lui sur les manuscrits de l'auteur. Traduction de l'anglais. A Paris , chez Lejay ; & à*

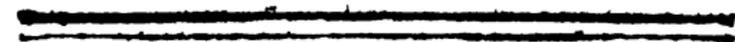
Lausanne, chez F. Grasset & compagnie.
4 part. in-12, 1773.

CE roman a eu en Angleterre un succès momentané. Sir Williams Harrington est une copie de Lovelace. Il est amoureux de miss Randal, jeune personne fort aimable & fort honnête, qu'il cherche inutilement à séduire. Il parvient à l'enlever; il la conduit à vingt milles de Londres, dans une hôtellerie, où il fait tout ce qu'il peut pour déterminer sa maîtresse à partager son lit avec lui. Après une belle défense, miss Randal s'échappe en sautant par une fenêtre, & va se réfugier chez une sœur de son ravisseur, qui finit par admirer, respecter & épouser celle qu'il avait voulu déshonorer. Ce fait principal est assaisonné de quelques épisodes qui ne sont pas sans agrément, mais qui n'empêchent pas que ce roman ne rentre de lui-même dans la foule des productions de ce genre.





SECONDE PARTIE.



NOUVELLES LITTÉRAIRES
DE L'EUROPE.



FRANCE.

- I. *Elémens de mathématiques*, par M. l'abbé DELEVIELEUSE, professeur au collège royal de Colmar. Paris, chez Jombert, 1 vol. grand in-8° de 172 pages, avec figures.

C'EST avec raison que l'auteur, dans une courte préface, attribue le grand nombre de livres élémentaires sur les mathématiques qui ont paru jusques ici, au peu de succès avec lequel on s'est occupé de ce soin aussi essentiel que difficile, quand il s'agit de sciences exactes & profondes. Les professeurs, chargés de les enseigner, ont accoutumé de dicter leurs sayers. M. l'abbé Delevieleuse a rendu publics les siens par l'impression : on ne peut que l'approuver en

cela ; c'est gagner du tems pour les expliquer à ses disciples , qui d'ailleurs s'épargneront la peine de les écrire , & les posséderont d'une maniere plus exacte ; & comme l'auteur n'a point oublié quelle est la portée des jeunes gens ; de qui l'on ne peut exiger que de la mémoire & quelque attention , au lieu de donner un traité suivi du calcul algébrique , qui aurait eu au premier coup-d'œil quelque chose de rebutant pour eux , il a cru devoir l'entre-mêler avec le calcul numérique ordinaire , dont il justifie & démontre toutes les opérations.

Ces élémens comprennent , comme tous les autres , l'*arithmétique* , ou la science des nombres , & la *géométrie* , ou la science de l'étendue. Les autres parties des mathématiques n'en font que des applications à certains objets. Outre les notions purement élémentaires , présentées d'une maniere simple & claire , ce volume présente quelques théories plus profondes & plus développées. Celles-ci sont imprimées en caractères plus menus : on peut les passer dans une première lecture. L'abbé de la Caille en a fait de même dans ses excellentes *leçons de géométrie*.

On ne s'attend pas à trouver ici l'extrait d'un ouvrage qui n'est qu'un canevas , pré-

cieux être les mains de l'auteur ; nous nous permettrons seulement quelques observations générales sur la méthode qu'il a suivie : notre but est le sien ; nous essaierons de l'aider à l'atteindre, sans présumer cependant d'y avoir réussi.

1°. L'unité a d'abord été considérée, abstraction faite de ses parties, & l'on n'a calculé que des nombres entiers qui sont des assemblages d'unités. Mais il a fallu ensuite revenir aux parties de cette unité première, qui ont été envisagées d'une manière *absolute*, comme de nouvelles unités moindres ; ou d'une manière *relative*, comme des fractions. De-là se sont formés trois sortes de nombres qui les embrassent tous, *entiers*, *composés* & *rompus*. Il semble que l'expression de nombres *géométriques*, convient peu aux seconds, qui désignent souvent des poids ou des monnaies.

2°. L'auteur destine avec raison un premier chapitre à donner une idée générale de l'arithmétique ; mais au lieu d'y rassembler un grand nombre de définitions & la théorie des quatre premières opérations de cette science & de l'algebre, ne vaudrait-il pas mieux, pour ne pas causer une forte d'effroi aux commençans à l'vue de tant de mots nouveaux pour eux, n'en donner
la

la définition qu'au moment qu'on est prêt à les employer ? L'idée en serait mieux faisie , & l'usage présent d'un terme s'imprimerait plus fortement dans la mémoire. Ainsi l'écolier ne devrait connaître ceux qui se rapportent à une seconde opération de l'arithmétique , qu'après qu'on lui aurait expliqué par théorie & par pratique les principes d'une première. Le célèbre Wolff n'a pas évité ce défaut , & on lui a reproché avec quelque fondement la longueur excessive du premier chapitre de ses élémens de mathématiques , qui contient des définitions.

3°. Nous approuvons fort M. l'abbé Delevieuse, en ce qu'il a préféré de joindre toujours le calcul algébrique au calcul numérique , plutôt que de donner un traité particulier du premier ; mais il nous permettra de dire que , comme chacun est prévenu que l'on emploie des chiffres & non des lettres pour représenter les nombres , il convient , ce semble , de commencer par enseigner les opérations du calcul , qui se font à l'aide des premiers , qui n'ont que cet usage , & qui présentant toujours une valeur fixe & déterminée , sont beaucoup plus facilement saisis. L'ordre naturel paraît l'exiger. Nos premières idées ont été individuelles , l'abstraction leur a donné par degrés plus d'univer-

salité. On devrait donc, suivant nous, enseigner d'abord les quatre premières opérations en nombres simples, on les reprendrait ensuite pour les nombres composés, & enfin pour les fractions. Après quoi on donnerait ces mêmes opérations, en se servant des caractères & des signes algébriques : ce qui fournirait l'occasion d'exposer les raisons que l'on a eues d'inventer & d'employer cette espèce de calcul, & de faire sentir aux écoliers ses avantages sur l'arithmétique ordinaire, avec laquelle ils seraient alors en état d'en faire la comparaison ; ce qui ne pourrait que les inviter à se rendre l'une aussi familière que l'autre. Ce plan général nous paraît mériter d'autant mieux la préférence, que pour peu qu'on s'en écarte il doit en résulter quelque confusion.

4°. Par une suite nécessaire de l'observation précédente, l'article qui traite des proportions & des progressions, devrait être, comme on le fait ordinairement, placé avant celui qui a pour objet les équations. Un écolier fera avec plus de facilité sans doute une règle de trois qu'il ne résoudra un problème d'analyse. D'ailleurs, un grand nombre de ces derniers ne peuvent être résolus que par la théorie des proportions. On eût désiré qu'en parlant de cette théorie, l'auteur l'eût

un peu plus développée, & n'eût pas omis la *regle conjointe*.

5°. L'article qui traite des *logarithmes*, nous a paru très-bien fait, quoique très-abrégé. La méthode que l'on suit pour trouver les logarithmes des nombres entre les termes de la progression décuple, peut être envisagée comme élémentaire, puisqu'elle ne consiste que dans des extractions de racines quarrées, opération précédemment enseignée.

Nous aurons peu de choses à dire sur les élémens de géométrie qui suivent ceux du calcul. L'ordre dans lequel ils sont traités, differe de celui qu'ont adopté plusieurs mathématiciens, mais n'en vaut peut-être pas moins, puisque chaque proposition est démontrée par ce qui précède. Les corps, en tant qu'étendus, sont l'objet propre de la géométrie. Ces corps ont trois dimensions réunies. Les géometres les considerent séparément pour les mieux connaître. Cette méthode parait la plus naturelle. Il faut dans cette science une commune mesure; c'est le point mathématique, il n'eût pas été inutile d'en donner la définition.

II. *Recherches philosophiques sur les Egyptiens*

D ij

Œ des Chinois, par M. de P***. A Berlin, chez Decker, 1773, 2 vol. in-8°.

ON reconnaît sans peine au titre de cet ouvrage, & mieux encore à la manière, l'auteur célèbre des *recherches sur les Américains*. C'est la même étendue de connaissances, la même critique, le même génie. Pour juger du caractère national de deux nations considérables de l'antiquité, M. de P*** croit qu'il faut commencer par se procurer des lumières sur l'état de la population, l'étendue du terrain cultivé, & la nature du climat: il faut ensuite porter ses recherches sur la façon de se nourrir & sur les ressources que chaque peuple a pu imaginer pour satisfaire ses besoins. L'industrie qui concerne l'économie rurale, doit précéder les arts qui ne sont que les enfans de l'agriculture. Quand on a développé ces objets, on peut entreprendre l'étude du gouvernement & de la religion. Tel est l'ordre que l'auteur a suivi dans le parallèle des deux peuples. Il n'a pas peint les Chinois suivant les idées du vulgaire, mais suivant les faits. On a recherché sur les éloges que les missionnaires ont donnés aux Chinois, sans avoir jamais bien examiné s'ils les méritaient. On a voulu pallier la manière inhumaine dont ils mutilent une multitude de garçons,

dont ils font des eunuques. On a pouffé la prévention au point de soutenir qu'il n'exiftoit à la Chine aucune fervitude réelle, ni perfonnelle. L'auteur de l'*hiftoire philofophique & politique du commerce & des établiflemens des Européens dans les deux Indes*, a-t-il pu ignorer les faits qui démontrent le contraire ? M. de P*** s'éleve contre la morale des Chinois, dont les auteurs n'ont jamais agité une feule queftion relative à la fervitude. Ils fe contentent de prêcher au peuple une foumiffion aveugle & fans bornes. Ils l'étendent aux femmes qu'ils tiennent dans la dépendance par la crainte des plus affreux fupplîces. Il y a des cas pour lefquels on les attaque nues fur une planche. L'exécuteur leur arrache avec des crochets de fer rougis au feu, des lambeaux de chair, qu'il découpe enfuite avec un couteau. Il y va de fa vie, fi la victime expire avant la fin de l'opération. C'eft ce que les Chinois appellent *couper quelqu'un tout vivant en dix mille morceaux*.

L'auteur de l'*hiftoire philofophique* affirme encore que les bonzes n'avaient jamais poffédé de terres, & qu'ils ne vivaient que d'aumônes. Il ignore que, lorsque l'empereur Vout-Soug permit aux bonzes de Tao de perfecuter les bonzes de Ché-Kia, on trouva que 40000 bonzeries poffédaient un million

de tſchings de terres franches de toute contribution, & que ce fonds était exploité par 150 mille esclaves des deux sexes, achetés dans différentes provinces de l'empire. Où est donc cette morale si parfaite, à laquelle, si l'on en croit les admirateurs de la Chine, l'Europe ne put jamais atteindre ? Il résulte de ce que rapporte M. de P***, que les Chinois sont inférieurs aux Européens, qui ont détruit chez eux l'esclavage & fixé les véritables bornes du pouvoir paternel. Les marchands Chinois sont assurément de grands moralistes, puisqu'ils écrivent à l'entrée de toutes leurs boutiques: *pou-kou, ici l'on ne trompe personne*. Cette belle sentence ne peut être vraie, que parce que les enfans même savent qu'ils ont de faux poids & de fausses mesures, & que si on les leur ôtait aujourd'hui, ils en feraient demain de nouveaux. Il n'y a point de pays où il y ait tant de marchands frippons, & un nombre aussi prodigieux de voleurs, qui dévastent de tems en tems les provinces.

30 Nous demandons très-humblement pardon aux panégyristes de la Chine; nous les prions de considérer que nous ne sommes que les rapporteurs d'une petite querelle littéraire, qu'ils peuvent soutenir très-honnêtement, si tel est leur bon plaisir, avec l'au-

teur des Recherches philosophiques. Qu'ils fussent, s'il se peut, de prouver à M. de P*** que les Chinois possèdent un riche trésor de connaissances littéraires. Notre auteur assure que plus on publie d'ouvrages venus de la Chine, comme le *Chou-King*, & l'*art militaire*, plus on décele la faiblesse de ces ouvrages même, dont le texte traduit littéralement, eût formé une brochure ; mais en l'accablant d'un fatras de notes & d'estampes, on en a fait deux volumes in-4°, remplis de lieux-communs. Tout le *Chou-King* ne renferme pas un seul passage qui puisse répandre la moindre lumière sur l'origine de la nation. Ce que l'on voit sur les progrès des arts & métiers, est un tissu d'inexactitudes & de choses contre la vraisemblance. Selon les auteurs Chinois, toutes les découvertes se sont faites comme par enchantement ; elles se sont suivies avec une rapidité presque inconcevable ; elles sont toutes attribuées à des princes. C'est l'empereur *Fo-Hi* qui inventa l'almanach & les filets à pêcher, qu'il eût été plus raisonnable de faire inventer par un astrologue & par un pêcheur. C'est l'empereur *Chung-Nung* qui inventa toute la médecine. En un jour, il apprend les caractères de 60 plantes venimeuses, & dans un autre ceux de 60 plantes mé-

dicinales. Et dans le vrai, on est forcé de convenir que les Chinois n'ont encore aujourd'hui aucun système de botanique. Enfin, c'est l'empereur *Hoang - Ti*, qui inventa l'art de filer la laine ; & l'impératrice sa femme, celui de filer la soie. En un clin-d'œil, ce même prince est au fait de tous les procédés de la métallurgie. M. de Guignes dit qu'il n'a pas envie de faire imprimer l'*T-King*, & l'on trouve qu'il a bien raison. Les œuvres du prétendu philosophe *Mentse* ont été publiées à Prague ; mais il n'y a peut-être pas trente personnes en Europe qui aient eu le courage de les lire. On ne lit pas même les écrits de Confucius, soit qu'on les regarde comme un amas de pièces supposées ou falsifiées, soit parce qu'elles ne renferment rien d'intéressant. Les traducteurs les ont noyées dans un fatras de longues phrases latines, ils les ont gâtées par un jargon qui ressemble à celui des mauvais prédicateurs. Il serait impossible de mettre les ouvrages de Confucius en état d'être lus en Europe ; tant ils sont vuides de choses, remplis de maximes frivoles qui causent un ennui insupportable à ceux même qui se sont consacrés à de pareilles recherches.

Quelle est donc la véritable origine des Chinois ? Comment pourra-t-on la connaître,

si les auteurs de leur nation ne donnent aucunes lumieres sur ce sujet? M. de P*** croit être parvenu à cette découverte par l'expérience du barometre. On a vu avec surprife que , dans quelques cantons habités par les Mongales , le mercure descend auffi bas que sur les plus hauts sommets des Alpes; & vers les sources de l'Orka & de Selinga , où il y a encore bien plus de convexité , on fait qu'il existe des habitations humaines. C'est de ces hauteurs de la Tartarie orientale, que les Chinois font incontestablement venus; ils ont pénétré dans la Chine par le nord , & les provinces septentrionales se font peuplées & policées avant celles qui sont au midi. Tout cela est attesté par leurs monumens , & par le nom même qu'ils donnent aux habitans de ces provinces méridionales, qu'ils appellent *barbares du midi*.

Suivant ce principe , M. de P*** parle des Chinois comme d'une peuple d'origine Scythe ou Tartare. Il trouve encore aujourd'hui dans leurs mœurs , de grandes conformités avec les anciens Scythes. Ces peuples portaient , comme à la Chine , l'emblème ou le symbole du dragon. Toutes leurs enseignes militaires consistaient en pieces d'étoffes de différentes couleurs, qui représentaient des monstres horribles. La chimère du breu-

vage de l'immortalité, dont les Chinois sont encore imbus, a été jadis fort répandue parmi différens peuples d'extraction Scythe. Comme ils croyaient à la transmigration des ames, ils avaient imaginé qu'il y a quelques moyens de se rendre immortel. Et avant que d'employer les enchantemens & de prendre les drogues prescrites, ils recouraient à des pratiques fort austeres, comme les faquirs des Indes.

M. de P*** prouve, ce semble, d'une manière solide, qu'il n'y eut jamais entre la Chine & l'Egypte, cette communication qu'on y suppose. Dès l'an 1122 avant l'ere chrétienne, les Egyptiens se servaient déjà d'un alphabet composé de 25, ou, selon d'autres, de 22 lettres. Comment n'ont-ils pas porté à la Chine leur alphabet qui était fort simple & fort commode, tandis qu'ils y ont porté leurs hiéroglyphes qui ne ressemblent point du tout aux caracteres chinois? On ne découvre d'ailleurs aucun rapport entre la religion & la langue des deux nations. Cependant les peuples sortis d'une même tige, conservent dans leurs idiomes assez de mots pour qu'on puisse y découvrir une origine commune.

L'histoire de l'Egypte ne serait pas si obscure & si confuse, si elle n'avait pas été

embrouillée par les chronologistes modernes. La fantaisie de vouloir concilier les annales des Egyptiens avec l'histoire des Juifs, a fait inventer cent dix-sept hypothèses chronologiques, lesquelles nous ont conduits au point de n'avoir plus aucune chronologie. Le P. Petau soutenait que toutes les dynasties d'Egypte sont fabuleuses, tandis qu'il adoptait les absurdités plus que fabuleuses de Ctésias. Marsham, Pezron, Fourmont & Jackson admettent les dynasties ; mais ils veulent qu'on leur accorde qu'il y a eu quatre ou cinq rois à la fois en Egypte. M. de P*** n'admet pas cet arrangement, qu'il croit inconnu à toute l'antiquité (mais peut-être sans assez de preuves). Cette multitude de rois n'est pas compatible, suivant lui, avec ce qu'on découvre de nos jours, que l'Egypte est un pays beaucoup plus petit qu'on ne l'avait cru ; de sorte que quatre ou cinq rois à la fois auraient été fort mal à leur aise. Sans doute, si on leur suppose un certain degré d'ambition. Mais il ne serait pas ainsi des rois tels qu'ont dû être les souverains, dans les premières âges du monde, des chefs d'une peuplade composée de leurs descendans. De ce qu'on a placé le siège d'un de ces royaumes dans l'isle d'Eléphantine, qui peut avoir 400 toises de largeur sur 800 de

longueur, il ne suit pas que le prince ne put pas avoir sous sa domination les provinces voisines

Quoi qu'il en soit, il est assez certain qu'à peu près deux mille ans avant notre ère, les Egyptiens gravaient déjà sur les pierres fines : & quel tems n'a pas dû s'écouler, pour que les hommes soient parvenus à ce point dans un art qui ne tient à aucun besoin de la vie, mais simplement au luxe? On reconnaît les traces des scies & des bouterolles sur les antiques égyptiennes, aussi bien que sur le granit des obélisques. On ne débute pas par de tels ouvrages au sortir de la vie sauvage. Il a fallu des siècles, avant que les Egyptiens aient songé à faire de pareilles entreprises. Varron a dit que tous les arts furent inventés chez les Grecs dans le court espace de mille ans ; il aurait dû dire que sa nation les emprunta d'eux dans cet espace de tems, tandis que les Grecs les allerent chercher, ou les reçurent de l'orient. Sans leur communication avec l'Egypte & la Phénicie, mille ans n'auraient pas suffi pour inventer l'alphabet.

On dit que les Egyptiens n'ont pu se réunir de bonne heure en corps de nation, à cause des débordemens du Nil. C'est que l'on suppose que la basse Egypte a été peuplée

avant la Thébaïde ; & c'est tout le contraire. Les Egyptiens sont descendus des hauteurs de l'Éthiopie, ils ont commencé à se fixer au-dessous des cataractes ; leurs premiers rois ont résidé à Thebes , & non à Memphis, comme cela est démontré par le canon d'Eratosthenes & par tous les catalogues des dynasties.

L'expédition de Sésostris paraît à M. de P*** une fable destituée de toute réalité. Elle se rapporte indubitablement au cours du soleil, qui marche sans cesse d'orient en occident.

Venit ad occasum , mundique extrema Seseostris.

LUCIAN.

Magasthene, cité par Strabon, a eu raison de soutenir que Sésostris n'avait jamais mis le pied dans les Indes. Les annales de l'Indostan ne font aucune mention de Sésostris, tandis que les bramines ont conservé dans leurs livres jusqu'à la mémoire de la visite que leur fit Pythagore, qui cependant ne traînait pas à sa suite, ainsi que Sésostris, une multitude de brigands, & vingt-huit mille chariots, à ce que disent des gens enclins à exagérer, & qui n'ont jamais su ce que c'était que vingt-huit mille charriots. Comment Sésostris aurait-il quitté son pays, lui qui,

pour contenir les Scenites, ou pasteurs Arabes, avait fait renfermer toute la basse-Egypte par une muraille, comme les Chinois en avaient bâti une pour arrêter les Tartares ? Comment concevoir cette flotte de six cent vaisseaux longs, dont Sélostris couvrit la Mer-Rouge, & cela dans un tems où l'ignorance des Egyptiens en fait de marine était extrême ? Leur aversion pour la mer avait pour base les principes de leur religion & de leur politique. Les prêtres désapprouvaient le commerce extérieur, & ils n'avaient pas tort. Ajoutez, que les bois de construction manquaient tellement en Egypte que l'on fut d'abord bien embarrassé à compléter le nombre des barques employées sur le Nil. On fut même réduit à en faire de terre cuite; exemple qui n'a été imité par aucun peuple connu. Les Ptolémées voulurent faire le commerce des Indes par la Mer-Rouge; le défaut de bois les obligea de se servir de mauvaises barques cousues de joncs & de papyrus, qui ne pouvaient porter que de petites voiles & des équipages très-faibles, voguaient mal, & ne pouvaient se défendre contre les pirates. On a prétendu faire des Egyptiens de grands navigateurs, parce qu'ils descendaient la cataracte du Nil en caïot. Cependant il paraît que leurs barques

sous les Ptolémées étaient conduites par des pilotes Grecs. D'ailleurs , la chute de la plus grande cataracte n'est , dans le tems des crues , que de sept à huit pieds , comme l'atteste M. Pockocke , témoin oculaire : ce qui n'est pas prodigieusement difficile avec de petits bateaux , & n'a pas le moindre rapport avec les connaissances nécessaires pour voguer en mer.

Sésostris fit beaucoup de bien à ses sujets , auxquels il restitua la propriété des terres. Ainsi les Egyptiens ont eu raison de faire éclater leur reconnaissance. Ils ont pu comparer les bienfaits de ce prince à ceux du soleil ; mais il ne fallait pas pour cela lui faire conquérir toute la terre.

III. *Prix proposés par l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Besançon.*

L'ACADÉMIE des sciences, belles-lettres & arts de Besançon, distribuera le 24 août 1774, trois prix différens.

Le premier, fondé par feu M. le duc de Tallard, pour l'éloquence, consiste en une médaille d'or de la valeur de 350 livres. Le sujet du discours fera :

L'éloge de Nicolas Perrenot de Grandvelle, chancelier de Charles - Quint.

Il doit être d'environ une demi-heure de lecture, sans les notes que l'on pourrait y joindre.

Les ouvrages présentés au concours de 1773 sur le même sujet n'ayant point approché de la perfection dont ils étaient susceptibles, on a cru devoir le proposer encore, en retenant le prix de cette année, qui sera double en 1774.

Le second prix, également fondé par feu M. le duc de Tallard, est destiné à une dissertation littéraire. Il consiste en une médaille d'or de la valeur de 250 livres.

L'Académie a déjà proposé pour sujet :

Quels ont été les monnaies, poids, mesures, usités au comté de Bourgogne depuis la décadence de l'empire de Charlemagne jusqu'à la fin du regne de l'empereur Charle-Quint ?

Quoique depuis le regne de Philippe II, il y ait des éclaircissens sur ces différens objets dans les anciennes ordonnances de la province, dans le régleme des monnaies de Flandre & du comté de Bourgogne, imprimé à Anvers avec figures en 1622, dans la déclaration de Louis XIII, imprimée à Paris en 1636 avec figures, & dans plusieurs auteurs : si les concurrens pou-
vaient

vaient indiquer des faits particuliers qui ne se trouvaient point dans les sources connues, ou s'ils jugeaient à propos de suivre leur tableau jufqu'à la réunion de la province à la France, on leur faurait gré de ce nouveau travail, que l'on n'a point compris dans le fujet propofé, parce qu'il prêtait moins que les tems précédens à la difcuffion & aux recherches.

La differtation fera d'environ trois quarts d'heure de lecture, fans y comprendre les preuves.

Le troifieme prix, fondé par la ville de Befançon, confifte en une médaille d'or de la valeur de 200 livres, destinée à celui qui indiquera *les moyens de perfectionner les blanchifferies de toiles en Franche-Comté, les lieux & les eaux qui leur feraient les plus propres.*

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais feulement une devise ou fentence, à leur choix: ils la répéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adresse. Ceux qui fe feront connaître, feront exclus du concours.

Les ouvrages feront adreffés francs de port, à M. Droz, confeiller au parlement, fecretaire perpétuel de l'académie, avant le premier mai 1774.

Pour faciliter les recherches des person-

nes qui se livrent à la partie historique, l'académie continuera de proposer ses Sujets deux ans à l'avance. Elle demande pour 1775: *Quelle est l'origine de l'autorité concurrente des évêques & des comtes dans les cités des Gaules, & en quel tems les prélats du royaume de Bourgogne ont-ils obtenu le titre & les droits de princes d'empire?*





T R O I S I E M E P A R T I E.

P I E C E S F U G I T I V E S.

- I. *Le Vieillard. Trente - huitieme discours ,
traduit de l'allemand (*).*

J'AI reçu une lettre assez singuliere , que son auteur ma prié de communiquer à mes lecteurs dans la feuille d'aujourd'hui. Je doute cependant que cette publication lui procure un grand avantage , & qu'il fasse une fortune plus considérable dans ce pays qu'il n'en a fait dans d'autres : voici la lettre.

M O N S I E U R ,

Je suis un étranger arrivé depuis quelques jours dans cette ville , & j'ai besoin de

(*) *Le Vieillard* est le titre d'une feuille périodique qui paraît avec succès en Allemagne. On jugera par cet échantillon , si elle est digne de sa réputation.

vo^{tre} secours pour subsister. Comme c'est ma coutume, en arrivant dans une ville, d'aller tout de suite dans une boutique de libraire, j'en fis de même ici ; j'y trouvai vos feuilles, je les lus, & je pensai que vous pourriez m'être utile, ou du moins me prendre pour quelque tems sous votre protection.

Vous ne comprenez pas encore en quoi vous pourriez me servir, & pour quel sujet j'ai lieu d'espérer votre protection ; je dois donc vous dire sans détour, que mon attachement pour mes semblables & un desir décidé de les rendre meilleurs & plus raisonnables, m'ont précipité dans la plus affreuse misere. Je suis devenu martyr de la vérité. Ecoutez ce qui m'est arrivé.

Dès ma plus tendre jeunesse, je fus d'un caractère singulier. Mon pere s'imaginait me donner une bonne éducation, en m'apprenant l'art de penser sans le secours d'autres ; ce fut sans doute la source de tout mon malheur. Dès que j'eus appris cette science funeste, il me parut que la plupart des hommes ne savaient pas penser, qu'ils ne fesaient pas usage de leur raison, ou qu'ils en abusaient d'une façon déplorable ; enfin qu'ils agissaient sans raison suffisante, en suivant uniquement leurs préjugés, leurs caprices & leurs passions.

Plus j'appris à connaître les hommes, & plus je fus fortifié dans mon sentiment. En un mot, je trouvai tout en désordre dans la société. Je ne pus m'accoutumer à la voir telle qu'elle est ; je voulus la corriger, & je me crus assez raisonnable pour rétablir la raison parmi les hommes.

Je m'y pris mal. Je pensais qu'il suffit, pour rendre les hommes raisonnables, de leur dire tout uniment qu'ils ne le sont pas. Mon pere était mort, comme il convient à un homme raisonnable, sans laisser beaucoup de biens à ses enfans. J'étais le cadet de la famille ; mon frere aîné, qui était pourvu d'une charge à la cour, me prit chez lui. Je remarquai bientôt qu'il ne se piquait pas de beaucoup de fidélité dans l'administration des finances ; qu'il recevait des présens, & qu'il se laissait corrompre. Je pris la liberté de lui représenter que ses actions, sans les envisager du côté de la religion, étaient très-criminelles & des plus punissables, à n'en juger que par la simple raison. Je lui représentai qu'il était très-coupable de n'avoir jamais pensé que si l'on venait à découvrir ses manœuvres criminelles, il serait ruiné & déshonoré avec toute sa famille. Pour me récompenser de mes belles exhortations, il me chassa de sa maison.

Je me rendis chez un autre de mes freres qui avait mieux profité de l'éducation raisonnable de notre pere ; mais il avait une femme qui ne lui permettait pas de suivre ses principes. C'était la femme la plus vaine & la plus impérieuse , & elle était par conséquent maîtresse au logis ; tout passait par ses mains ; elle décidait à l'insu de son mari , de la plupart des affaires , dont on ne l'informait que lorsqu'il était question de payer. Je lui dis en face qu'elle n'était pas raisonnable , & qu'une femme qui se pique de l'être , ne cherche pas à gouverner son mari ; que c'était porter l'extravagance au plus haut point , que de vouloir dépenser au-delà de son revenu , pour satisfaire son orgueil.

Mon aimable belle-sœur me régala d'une paire de soufflets , & me mit à la porte , en m'accablant d'injures.

Ces deux épreuves assez dures auraient dû me rendre plus prudent ; mais j'étais enthousiaste de la raison. Je pris le parti de m'adresser aux étrangers , puisque j'avais si mal réussi avec mes parens : j'entrai dans une maison en qualité de précepteur , avec la ferme résolution de faire mon possible pour bien élever les enfans qu'on m'avait confiés. Je ne tardai pas à m'appercevoir que la raison ne me servirait pas beaucoup : le seigneur

qui me reçut chez lui, ne m'offrit que le même salaire qu'il donnait à son intendant. En m'expliquant ses sentimens sur l'éducation, il me défendit expressément d'essayer de rendre ses enfans raisonnables. Je ne lais-fai pas d'en faire l'essai. J'observai bientôt que le goût dominant du pere pour le vin, & la passion de la mere pour la galanterie, dont les enfans étaient chaque jour témoins oculaires, étouffaient en eux le germe de la raison, que j'avais semé dans leurs jeunes cœurs. Je ne pus m'empêcher de représenter à l'un & à l'autre, qu'une telle conduite en présence de leurs enfans, était des plus per-nicieuse & des plus contraire à la raison. Vous concevez, monsieur, qu'on ne tarda pas à me congédier. Je ne me décourageai point; j'entrai dans d'autres conditions, sans réussir mieux dans aucune. Il me parut que l'empire de la raison diminuait chaque jour dans le monde.

La nécessité m'obligea de me retirer dans une grande ville. La faim, jointe à mon res-pect pour la raison, me fit devenir *critique*; j'entrepris de composer une gazette littéraire. Je n'y épargnai personne, j'y disais ouver-tement ma pensée, & je n'aurais pas fait l'é-loge d'un livre *déraisonnable*, quand j'aurais su qu'un évêque en était l'auteur. Bientôt

on ne me présenta plus de livres à critiquer , & mon libraire me donna mon congé.

Chargé de la haine & du mépris de la moitié du monde , je ne savais où diriger mes pas. Je pris enfin la résolution de m'embarquer pour les Indes , dans l'espérance de trouver peut-être plus de raison parmi les sauvages , que je n'en avais rencontré parmi les Européens les plus policés.

Après avoir parcouru des pays immenses , après avoir vu par-tout la folie sur le trône & la raison foulée aux pieds , je désespérais presque de rencontrer des hommes raisonnables , lorsque ma bonne fortune me conduisit dans une province de l'Inde , auprès de la grotte d'un bonze qui pensait comme moi sur le compte de nos semblables , & qui , à cause de leur folie & de leur *déraison* , s'était fait hermite. S'étant livré , dans ce lieu de retraite , à la réflexion & à des pensées profondes , il avait fait des découvertes admirables. La conformité de notre façon de penser fit que nous devînmes d'abord les meilleurs amis du monde : il n'y avait de différence entre nous , que sur un seul point ; c'est que je trouvais déraisonnable qu'il se fût sequestré de la société ; mais il fut assez raisonnable pour ne pas se fâcher de ma franchise , enforte que cela ne produisit point

d'altercation. Je restai chez lui environ six mois, & il me fit présent à mon départ, d'un instrument de son invention, qu'il appelait *logometre*. J'ai fait la découverte, me dit-il, d'une vapeur *spiritueuse*, qui, selon le degré de raison d'une personne, d'une famille, ou d'une société, monte & descend, tout comme vos barometres & vos thermometres indiquent le degré de chaud & de froid. Lorsqu'il descend, il indique en même tems le motif qui a engagé l'homme à agir contre la raison. J'acceptai cet instrument avec d'autant plus de reconnaissance, qu'il ajouta qu'il indiquait les plus petites variations, depuis le plus haut degré de raison jusqu'au plus bas, même chez les personnes les moins raisonnables. Voici à peu près la forme de cet instrument.

Grand logometre.

- 50. Le plus haut degré de la raison humaine.
- 45.
- 40. Beaucoup de raison.
- 35.
- 30.
- 25. Raison médiocre.
- 20.
- 15.
- 10. Peu de raison.

5. Variable.
 0.
 5.
 10.
 15. Préjugés de l'éducation.
 20.
 25.
 30. Usages, coutumes, cérémonies.
 35.
 40. Passions, caprices.
 45. Imbécillité.
 50. Absence totale de raison.

Comme j'avais appris par plusieurs expériences malheureuses qu'il n'est jamais permis d'être raisonnable impunément, & de se soustraire aux préjugés dominans, aux usages reçus, j'étais au comble de la joie, m'imaginant que je pourrais, par le moyen de cet instrument merveilleux, suivre la raison & la prêcher sans aucun risque. Je revins donc en Europe, dans la ferme espérance d'y rétablir l'empire de la raison. Je croyais que, pourvu que ce logometre indiquât aux hommes le degré de raison qu'ils possédaient, ils recevraient cet avertissement comme venant du ciel, & qu'ils deviendraient raisonnables, sans qu'il fût nécessaire de les exhorter. J'espérais sur-tout de faire avec mon logometre une fortune immense auprès des grands,

qui ont plus besoin que les autres de cette belle faculté.

Arrivé dans la première grande ville d'Allemagne, je fis annoncer mon logometre au public par une affiche très-savante. Je comptais que chacun serait curieux de le voir; je me trompais encore. Peu de gens se mettent en peine de connaître le degré de leur raison, encore moins de la corriger. Enfin un homme de grande naissance & fort considéré à la cour, fut curieux de voir mon logometre. J'en tirai un bon augure pour ma fortune. Il me fit dire de me rendre chez lui un dimanche: je suivis ses ordres, & j'arrivai à son hôtel à onze heures, au moment qu'on sortait de l'église. Il dormait encore; mais ses domestiques étaient occupés, dans l'antichambre, à se divertir aux dépens de ceux qui passaient en venant de l'église. Je jugeai du maître par les domestiques. Un instant après, on me fit entrer dans le cabinet du maître de la maison, qui m'ordonna de ranger mon logometre. Observez, je vous prie, qu'en sortant de mon logis, où demeurait un homme du commun, mon logometre était au quarantième degré de la raison, & qu'en le dressant dans la chambre du courtisan, il descendit tout-à-coup au cinquantième degré de l'absence totale de

raison. Je m'attendais à cette chute, parce que j'avais appris que ce seigneur était un esprit fort. Tu es un archi-fou, me dit-il, avec ton logometre. Il me fit donner un florin, & je m'estimai trop heureux d'échapper sain & sauf aux griffes de ses domestiques, qui m'accompagnerent jusqu'à la porte, en me riant au nez de toutes leurs forces.

Quelques jours après, une dame me fit appeler chez elle pour le même sujet; mais comme mon logometre descendit au quarantième degré des passions & des caprices, on me chassa de la maison sans me rien donner.

Ensuite une société nombreuse des deux sexes me fit chercher, comme un homme qui porte la lanterne magique. Mon logometre descendit au quarante-neuvième degré, qui marque une absence totale de la raison. On me retint pendant toute la soirée, mais il ne remonta pas d'un seul degré. On examina cette pièce rare; mais on ne remarqua seulement pas à quoi elle servait. Je fus cependant payé largement. C'est ce qui fut cause, sans doute, que mon logometre monta jusqu'au quarante-cinquième degré de l'imbécillité.

J'eus le même sort dans presque toutes les villes que j'ai parcourues. Je fus appelé

un jour dans une université, chez un professeur en morale; mais mon logometre descendit au dessous de tous les degrés de la raison, jusqu'au quinzième degré des *prejugés*.

Dans plusieurs maisons qui passaient pour les plus raisonnables de la ville, il descendit jusqu'au degré des usages, cérémonies & nouvelles modes.

J'eus ensuite le bonheur d'exciter la curiosité d'une dame qui me reçut très-poliment. Mon logometre se fixa d'abord au variable; mais lorsqu'elle commença à s'entretenir avec moi d'histoire, de géographie & de voyages, il monta jusqu'au vingt cinquième degré de la raison médiocre. Quelques momens après, entra une fille-de-chambre qui avait mal attaché le ruban de sa maîtresse; & comme celle-ci se mit fort en colère, mon logometre descendit tout-à-coup jusqu'au quarantième degré des passions, & s'arrêta enfin au variable. On m'avait reçu poliment, on me congédia de mauvaise grace. En sortant, mon logometre était toujours au variable.

J'ai souvent porté mon logometre à l'église; j'ai entendu peu de sermons qui l'aient fait monter bien haut; mais il s'élève toujours au dernier degré de la raison, lorsque le prédicateur cite un passage de l'Écriture-

Sainte ; & il marque exactement la différence qu'il y a entre la parole de Dieu & les fausses explications de l'homme. Il descend souvent, dans les sermons ordinaires, jusqu'au quarante-cinquième degré de la stupidité, & quelquefois jusqu'au cinquantième degré de l'éclipse totale de la raison. Vous êtes le seul homme au monde, monsieur, à qui j'aie communiqué les variations de mon logometre sur ce sujet.

Enfin, mon cher monsieur, je dois avouer que je suis bien loin d'avoir fait fortune avec mon logometre. J'ose donc vous prier de le recommander à vos concitoyens, en leur insinuant qu'il pourra leur être utile pour former leur raison, & pour donner une bonne éducation à leurs enfans : vous contribuerez par-là pour quelque tems à mon entretien. Si vous voulez me le permettre, j'aurai l'honneur de vous apporter ces instrument merveilleux, & nous examinerons ensemble comment on pourrait s'y prendre pour en tirer le meilleur parti possible. J'attends votre réponse avec la dernière impatience.

JEAN EHRLICH.

Mon correspondant fera très-bien de regarder attentivement à quel degré est fixé

son logômetre, lorsqu'il se met en tête de corriger le genre humain. Je le verrai avec plaisir, de même que sa machine, dans l'espérance qu'il voudra bien m'indiquer à quel degré je la ferai monter ou descendre.

II. *Epître d'un vieillard à son dernier ami.*

Du bord de ma tombe, ouverte pour me recevoir, j'éleve encore au ciel la voix paisible de la reconnaissance; la paix est encore dans mon cœur... Sainte amitié! consolatrice toute-puissante de la vie! tu m'es restée, & mon bonheur avec toi!.. Oui, je vis!.. je vis encore, Ô Providence éternelle! entre les bras glacés de la vieillesse!.. Mon ame s'ouvre doucement à ce reste de sentiment de la vie, comme la fleur d'automne, qui s'épanouit aux derniers rayons du soleil..... J'aurai joui jusqu'à mon dernier jour. Maintenant encore je me ranime au souvenir de notre union.... Oh! quel autre sentiment émut jamais aussi délicieusement mon cœur attendri!.. il me reste seul... il me suffit!.. il embellit encore la soirée de ma vie. Mon ame rassemble toutes ses forces, pour s'y livrer encore une fois: il s'est accru des dé-

bris de tous mes autres sentimens . . . jamais je ne fus plus entièrement à toi , à toi seul ! . . . jamais tu ne fus plus nécessaire à ma tranquille félicité . . . & tu le fus toujours ! . . . Oh ! te voir , te voir encore une fois , t'aimer , te le dire , jouir de ta présence , de ton amitié , de tes affectueux épanchemens ! . . . encore une fois ; . . . & que je meure ! . . . Dieu , qui me fis un cœur capable d'aimer ! je te bénis : tu m'as donné le bonheur. Lorsque du bout de ma carrière , où je suis parvenu , je tourne mes regards affaiblis sur ce long espace que j'ai parcouru , quel tableau s'offre à mes yeux ? . . . Hélas ! un aride désert , mais où tu étais auprès de moi ! . . . Oui c'est toi , toi seul , qui peuplas pour mon cœur la vaste solitude de l'univers : tu as embelli , animé mon existence : sans toi , ô mon ami ! j'arriverais au terme de mes années sans avoir su ce que c'est que le bonheur. Je me rappelle les jours de ma jeunesse , semblables à ces jours brûlans de l'été , où le soleil dessèche les campagnes & consume leurs fruits à demi éclos , qui périclent & tombent , privés des suc nourriciers de la terre : mon cœur avait senti le besoin d'aimer ; . . . il avait vu les hommes & il avait désespéré de l'amitié. Comme il soupirait après le repos du tombeau ! de quel œil inquiet & sombre il mesurait cet espace
sauvage ,

sauvage , hérissé de maux , stérile en biens ,
 qui le séparait encore de la mort ! . . Que l'ar-
 deur de ses sentimens le fatiguait ! L'indiffé-
 rence du désespoir commençait à le glacer ; ses
 sentimens prêts à s'éteindre , étaient comme
 les flots battus d'une violente tempête , lors-
 que la tourmente s'apaise. Le pêcheur , qui
 habite une cabane solitaire , d'où il observait
 l'orage , voit les vagues s'avancer plus long-
 tems , retomber avec bruit sur les vagues ,
 conserver encore quelque agitation qui cesse
 par degrés ; un murmure sourd frappe les ro-
 chers & retentit au fond des antres du ri-
 vage. Ainsi la sombre uniformité de l'ennui
 succédait lentement au trouble de mon ame ;
 déjà la nature se fanait à mes yeux ; la société
 m'était insupportable ; l'occupation & le re-
 pos m'étaient à charge ; mes devoirs même ,
 mes devoirs ! je les remplissais avec dégoût . . .
 Je te vis , je t'aimai . . O moment heureux ! tu
 m'aimas , . . & mon cœur , étonné de posséder
 le bonheur qu'il n'espérait plus , qu'il n'osait
 plus désirer , se vit transporté au milieu d'un
 nouvel univers , qu'enchantait ta présence.
 Je n'eus plus de maux ! . . tes consolations les
 changerent en biens . . . O que de fois j'ai
 joui des rigueurs de la nature , des injustices
 même de l'homme , parce que tu étais avec
 moi ! . . Et mes plaisirs ? . . oh ! c'est ta dou-

amitié qui m'en a rendu le sentiment ; ... & combien de nouveaux plaisirs elle m'a créés !... Je te dois le goût de l'existence ; c'est par toi, c'est en toi que j'ai vécu. Que de journées délicieuses j'ai passées avec toi dans le silence éloquent de l'amitié ! Nos bouches se taisaient ; nos yeux, nos cœurs émus se parlaient & s'entendaient. Qu'il m'était doux de jouir avec toi de la nature ! Que j'aimais à voir sur ton visage l'expression de la paix, du bonheur, de la reconnaissance ! Le calme de ton ame était dans tes yeux & dans ton sourire !... je ne voyais plus les campagnes ; je ne voyais que l'ami que le ciel m'avait donné ; & mes regards s'élevaient vers le ciel, pour le bénir ... Comme toute mon ame te fut connue !... comme à Dieu !... elle s'épanchait avec transport devant toi ... ô ami de mon cœur !... tu as vu mes faiblesses ; mais tu voyais aussi ma droiture & mon amitié ... Nos ames se mêlaient, se confondaient ; déjà l'heure avait fui, & nous ne le sentions pas ... l'enthousiasme de la nature, les épanchemens de l'amitié, les discours de la vertu, le paisible enjouement de l'innocence, les doux sentimens de la bienveillance, le ravissement de la piété, remplissaient nos heureux entretiens. L'un avec l'autre, nous sentions à la fois le bonheur de l'amitié, le calme de la so-

litude & la présence de Dieu. . . . O charme de ma vie! . . . tu adoucis encore pour moi la vieillesse ; tu écarter de mon front les ennuis de l'âge. . . . Ces doux plaisirs , qui entretenaient dans mon cœur un printemps perpétuel au milieu de l'hiver de la nature , l'hiver de l'âge n'a pu les flétrir. . . . Qu'ai-je à regretter ? Des forces usées , des plaisirs légers, une santé qui chancelle , un corps qui s'affaiblit, un monde qui m'abandonne! . . . l'ami de ma jeunesse m'est resté ; j'ai encore tout ce qui est à moi ! . . . Oh ! qu'il soit auprès de moi à ma dernière heure ! que ma main défaillante serre encore la sienne ! que sa bouche collée sur la mienne , respire mon dernier soupir ! que j'expire entre les bras de mon ami ; & que mes cheveux blancs soient mouillés des premières larmes de douleur que je lui aurai fait répandre !

III. *Fables.* Par M. l'abbé LE MONNIER.

LE PAYSAN ET LES COULEUVRES.

APPAISER la malignité ,
 Me paraît la chose impossible.
 Vertus , honneur & probité ,
 F ij

Rendent son courtois plus terrible.
 Puisqu'il ne peut être évité,
 Je veux lui tendre le côté
 Par où je suis le moins sensible.
 Dans mon pays, les villageois
 Sont des fins & rusés narquois :
 Ils aiment la chair de couleuvre,
 Et s'en font d'excellens repas.

(Qu'ils la mangent tous seuls, & ne m'en gardent pas.)

Or, voici, pour les prendre, au juste leur manœuvre.

Ils s'en vont avec des bâtons,
 Frappant légèrement tout le long des buissons,
 Au bruit la couleuvre s'éveille :
 Lorsque couleuvre y a, de siffler fait merveille ;
 Le malin rustre qui l'entend,
 L'agace, l'irrite, & lui tend
 Un morceau d'étoffe de laine,
 Qu'exprès il porte dans sa main ;
 La couleuvre le mord, y jette son venin ;
 Alors, sans danger & sans peine,
 Mon homme lui coupe le cou.
 Je serais bien peu philosophe,
 Je me croirais un maître fou,

Si portant dans ma poche un long morceau d'é-
toffe,

Je me laissais mordre la peau

Par ce serpent à grand chapeau,

Qui, chaque jour, sur ma conduite,

Veut imprimer sa dent maudite.

Animal venimeux, rampant, fourbe & pervers,

Tiens, mords, mords donc; voilà mes vers.

LE TIGRE ET LE RENARD.

TE voilà de retour, ami renard; dis-moi,

As-tu bien accompli les ordres de ton roi?

As-tu bien écouté ce que dans mon empire,

Chacun de mes sujets peut dire?

Puis-je être assuré de leur foi?

Quels sont les sentimens que ma personne inspire?

Parle; est-ce de l'amour? de l'effroi? Vous?...
non, sire;

non, sire;

On vous chérit, on vous admire;

Vos bienfaits, vos vertus ont gagné tous les

cœurs.

On vous nomme des rois le plus grand, le plus

juste;

Voyez, dit-on, voyez comme ce maître auguste

Sur nous aime à verser, chaque jour, ses faveurs;

Dans son cœur la justice éclaire

La bienfaisance & la bonté :
 A son tour la bonté modérée
 L'exacte & rigide équité.

Et puis , avec transport , comblez nos vœux , ô
 Parque !

Et prolongez sa trame aux dépens de nos jours.
 Je ne finirais pas , s'il fallait , grand monarque ;
 Vous répéter ici tous les tendres discours ;
 Discours non pas d'un seul , mais de la multitude ;
 Discours des animaux par troupes rassemblés . . .
 Et ceux de qui les fils , sous ma griffe étranglés ? ..
 Ceux-là , je l'oubliais , chantent leur gratitude ,
 Et connaissent le prix de cet insigne honneur.

Pour nous , disent-ils , quel bonheur (*)

D'avoir fourni de la pâture

Ton rapport , cher ami , ne sent point l'imposture ,

Il me contente. J'aime à voir

Que mes sujets font leur devoir ;

J'approuve que la voix publique ,

En tout liberté , sur mon compte s'explique.

Mais tous ces animaux qui causent deux à deux ,

(*) Cela rappelle cet endroit de la Fontaine
 dans sa fable des animaux malades de la peste.

Non , non , vous leur faites , seigneur ,
 En les croquant , beaucoup d'honneur.

Leur discours est-il aussi tendre ?
 Sans doute , roi puissant , qu'ils font pour vous des
 vœux ;

Mais ils font si respectueux ,
 Ils se parlent si bas , qu'on ne peut les entendre.

IV. *Stances adressées à M. le professeur Tissot,*
*par madame de V*****.*

Du plus grand docteur Hollandais (*),
 Tissot, tu surpasses la gloire ;
 Tes brillans & nombreux succès
 Te donnent sur lui la victoire.

Quoi que de ses doctes leçons
 Puissent nous dire ses adeptes (**),
 Tes avis (***) & nos guérisons
 Nous valent mieux que ses préceptes.

Tu nous apprends à nous guérir ;

(*) Le fameux Boerhaave.

(**) Ses adeptes , ses écoliers. Adeptes se dit
 des écoliers dans la chymie ou dans les sciences
 abstraites.

(***) Avis au peuple , par M. Tissot.

Tes écrits viennent à notre aide.
De tous les maux qu'on peut souffrir,
Ils nous découvrent le remède.

Pour nous élever à ton art,
Ta méthode est solide & claire.
Tes livres, sans craindre Bouvard (*),
Iront par-tout instruire & plaire.

Ce n'est point à force d'argent
Qu'on peut se faire ouvrir ta porte;
Par toi le riche & l'indigent
Sont acueillis de même sorte.

Tu vas même dans les hameaux
Porter le salut & la joie;
Le père y bénit tes travaux,
Et le souverain qui t'emploie.

A ton pays tu fais honneur,
En citoyen tendre & fidelle;
Et tu préfères son bonheur
Aux bienfaits d'un roi qui t'appelle (**),

(*) M. Bouvard, fameux médecin de Paris, a écrit contre M. Tronchin de Geneve; mais il rend justice au mérite solide des ouvrages de M. Tissot & aux lumières de ce grand médecin.

(**) On fait que M. Tissot a préféré sa patrie

Ton nom vole ainsi jusqu'aux cieux
 Sur l'aile de la renommée :
 De tes éloges en tous lieux
 La vérité paraît charmée.

Oui , l'élite de l'univers
 A tes talens vient rendre hommage ;
 Ses grands & ses princes divers
 T'en apportent le témoignage.

Ils voudraient tous sur leur fanté
 Entendre un moment tes oracles ;
 Chaque malade est écouté ;
 Tu leur réponds par des miracles. ;

Tel infirme, à peine est venu ,
 Que son départ déjà s'apprête ;
 A l'instant son mal t'est connu ;
 Tu le détruis , la mort s'arrête.

Divin docteur , poursuis ton cours ;
 De plus en plus confonds l'envie :
 Fais durer ta gloire & tes jours
 Tant que l'homme aimera la vie.

aux avantages considérables que lui offrait le roi
 de Pologne ; mais on ne peut trop dire combien
 M. Tissot est chéri & révérend dans sa patrie.





QUATRIEME PARTIE.

LE
NOUVELLISTE SUISSE,
ou
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.

I T A L I E.

ROME. Le sort des Jésuites est enfin décidé. Cet ordre si célèbre, après avoir subsisté pendant plus de deux siècles avec le plus grand éclat, vient d'être aboli par une bulle du Saint-Père. Nous croyons devoir à nos lecteurs, de leur présenter dans son entier un acte que tant de circonstances rendent très-intéressant, & qui fera époque dans l'histoire du dix-huitième siècle. Il est conçu en ces termes :

CLEMENT XIV. Pape.

JESUS-CHRIST, notre seigneur & rédempteur, fut annoncé par le prophete comme le prince de la paix. Les anges l'annoncèrent sous ce titre aux pasteurs, dès le moment qu'il parut sur cette terre; enfin il se fit connaître lui-même plusieurs fois comme souverain pacificateur, & il recommanda la paix à ses disciples avant que de monter au ciel. Après avoir réconcilié toutes choses avec Dieu son pere, & avoir pacifié par son sang & par sa croix tout ce que le ciel & la terre comprennent, il recommanda à ses apôtres eux-mêmes le ministère de la réconciliation, & leur donna le don des langues pour la publier, afin que, devenus les ministres & les envoyés du Christ, qui n'est pas le Dieu de la discorde, mais de la paix & de la dilection, ils pussent annoncer cette paix à toute la terre, & employer principalement leurs efforts à ce que tous les hommes régénérés en Christ, conservaissent entre eux l'unité d'esprit dans le lien de la paix; qu'ils se considéraissent comme un seul corps & une seule ame, comme appellés à une même espérance, à une même vocation, à laquelle nous ne pouvons arriver, comme dit S. Grégoire, si nous n'y courons de con-

cert avec nos freres. Cette même parole de réconciliation, ce même ministère nous ont été recommandés par Dieu d'une manière particulière. Depuis que nous avons été élevés (sans aucun mérite personnel) à la chaire de Pierre, nous nous sommes rappellé ces devoirs jour & nuit ; nous les avons eus sans cesse devant les yeux, nous les portons profondément gravés dans le cœur, nous travaillons selon notre pouvoir, à y satisfaire & à les remplir. Nous implorons continuellement pour cet effet la protection & l'aide de Dieu, afin qu'il daigne nous inspirer & à tout son troupeau, des conseils de paix, & nous ouvrir le chemin assuré pour y parvenir. Nous savons bien d'ailleurs, que nous avons été établis par la divine Providence sur les royaumes & sur les nations, afin que, dans la culture de la vigne de Sabaoth, & pour la conservation de l'édifice de la religion chrétienne, dont Christ est la pierre angulaire, nous arrachions, détruisions, dispersions, dissipions, plantions & élevions. En conséquence, nous avons toujours pensé & avons eu cette opinion constante, que, comme nous ne devons rien négliger pour planter & élever tout ce qui peut servir en quelque

maniere au repos & à la tranquillité de la république chrétienne, de même ce lien de charité réciproque exige de nous que nous soyons toujours prêts & disposés à arracher & à détruire, fût-ce même les choses qui nous feraient les plus agréables, & dont nous ne pourrions nous priver sans un grand regret & une vive contristation de notre ame.

Il est hors de doute que, parmi les choses qui contribuent le plus à procurer le bien de la république chrétienne, les ordres religieux tiennent, pour ainsi dire, le second rang, & que dans tous les tems ils ont été le singulier ornement, le soutien & l'appui de l'église de Christ. C'est pour cette raison que ce Siege apostolique, qui leur devait son lustre & son maintien, non seulement les approuva, mais les enrichit de plusieurs exemptions, privileges & facultés, afin qu'ils fussent d'autant plus excités à cultiver la piété & la religion, à bien diriger les mœurs des peuples, par leurs instructions & leur exemple, à conserver & confirmer l'unité de la foi parmi les fideles. Mais lorsqu'il est arrivé que quelques uns de ces ordres n'ont pas fait prospérer ces fruits abondans parmi le peuple chrétien, & ne lui ont pas rendu ces avantages qu'on s'en était promis en les

instituant; lorsqu'il a paru au contraire qu'ils étaient plutôt propres à troubler la tranquillité publique qu'à la maintenir; ce même Siege apostolique, qui s'était servi de son autorité pour les établir, n'a pas hésité à les réformer par de nouvelles loix, à les rappeler à leur première discipline, ou à les abolir entièrement quand cela a été jugé nécessaire.

C'est par ces motifs que le pape Innocent III, notre prédécesseur, ayant considéré que la trop grande multiplicité d'ordres réguliers ne faisait qu'apporter de la confusion dans l'église de Dieu, défendit dans le quatrième concile de Latran, à qui que ce fût, d'inventer désormais de nouveaux instituts religieux, & conseilla à quiconque serait appelé à la vie monastique, d'embrasser un des ordres déjà établis. Il détermina encore que celui qui voudrait fonder une nouvelle maison religieuse, n'avait qu'à choisir une des règles ou instituts déjà approuvés. Il résultait de là que personne n'avait le pouvoir de fonder un ordre nouveau sans la permission spéciale du pontife Romain, & cela avec grande raison; attendu que l'institution de congrégations nouvelles ayant pour objet une plus grande perfection, il est convenable que ce Siege apostolique

examine auparavant la forme de conduite que l'on veüt s'imposer; de peur que, sous l'apparence d'un plus grand bien & d'une vie plus sainte, il ne s'introduise de plus grands inconvéniens & des scandales dans l'église de Dieu. Quelque sages que fussent ces dispositions d'Innocent III, cependant dans les tems postérieurs, l'importunité arracha non seulement au saint Siege l'approbation de divers ordres réguliers; mais l'arrogante témérité de plusieurs particuliers fut telle qu'on vit éclore sans permission une multitude infinie d'ordres, & sur-tout d'ordres mendians. C'est pour apporter un prompt remede à cet abus, que le pape Grégoire X, aussi notre prédécesseur, renouvela la constitution d'Innocent III dans le concile général de Lyon, & défendit sous les plus rigoureuses peines à qui que ce fût, d'inventer à l'avenir de nouveaux ordres & d'en vêtir l'habit. A l'égard des instituts & ordres mendians établis depuis le concile de Latran, & non encore approuvés du saint Siege, il les abolit tous. Quant à ceux confirmés par le saint Siege apostolique, il voulut qu'ils subsistassent de la maniere suivante; savoir: que les religieux profès de ces ordres pussent y demeurer, s'ils le trouvaient bon, à condition qu'ils n'admissent à l'avenir

aucuns sujets à la même profession ; qu'ils n'acquissent point de nouvelles maisons , biens & possessions, de quelque nature que ce fût ; & qu'ils ne pussent aliéner celles qu'ils avaient , sans une permission spéciale du même Siege. En outre, il réserva tous ces biens à la disposition du Siege apostolique, pour les réduire en subsides destinés pour la Terre-sainte, ou pour les pauvres, ou pour d'autres usages pieux ; & cela par le moyen de l'ordinaire des lieux où de ceux à qui ledit Siege en donnerait la commission. Il défendit pareillement aux membres de ~~ces~~ ordres, l'exercice de la prédication, de la confession, & même le pouvoir d'enterrer d'autres morts que ceux de leur maison ; il déclara toutefois, que dans cette constitution ne seraient pas compris les ordres des Prédicateurs & des frères Mineurs, à qui l'avantage évident que l'église universelle en retirait, donnait le mérite de l'approbation. Il voulut encore que l'ordre des Hermites de S. Augustin & celui des Carmélites restassent sur l'ancien pied, attendu que l'époque de leur institution était antérieure au susdit concile de Latran. Enfin il accorda aux individus particuliers des ordres auxquels cette constitution avait rapport, la faculté-généreuse d'entrer dans
d'autres

d'autres ordres déjà approuvés , avec la clause , cependant , qu'aucun ordre ou couvent ne pourrait se transporter en entier avec tous ses biens dans un autre ordre , sans en avoir préalablement obtenu une permission particulière du saint Siege. Les autres pontifes Romains, nos prédécesseurs, dont il serait trop long de rapporter tous les décrets , suivirent les mêmes errements, selon les circonstances des tems. Entr'autres, le pape Clément V, par une lettre , comme on dit , *sub plumbo* , expédiée le 3 mai 1312 de l'incarnation de notre Seigneur , déterminé par la diffamation de l'ordre des Templiers , les supprima & les abolit entièrement , quoique cet ordre eût été légitimement approuvé , & que , pour avoir jadis bien mérité de la république chrétienne , le saint Siège l'eût comblé de bienfaits insignes , de privileges , de facultés , d'exemptions , & quoique le concile général de Vienne , à qui on avait commis l'examen de cette affaire , eût jugé convenable de ne pas prononcer une sentence formelle & distinctive. S. Pie V, pareillement notre prédécesseur , dont l'église honore les vertus insignes , supprima & abolit entièrement l'ordre régulier des freres Humiliés , antérieurs au concile de Latran , & approuvé

par Innocent III, Honorius III, Grégoire IX & Nicolas III, pontifes Romains, d'heureuse mémoire & nos prédécesseurs; fondé sur la raison que ces religieux avaient assez prouvé par leur désobéissance aux décrets apostoliques, & par leurs discordes intestines & étrangères, qu'on ne pouvait plus en attendre aucun exemple de vertu; & parce que, quelque individu de cet ordre avait scélératement attenté à la vie de Charles Borromée, cardinal de la sainte église romaine, protecteur & visiteur apostolique dudit ordre. Le pape Urbain VIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, par sa lettre en forme de bref sous la date du 6 février 1626, abolit pareillement & supprima à perpétuité la congrégation des freres conventuels réformés, solennellement approuvés par le pape Sixte V, lequel l'avait distingué par plusieurs bienfaits & des faveurs particulières. Urbain VIII la supprima, parce que l'église de Dieu n'en retirait aucuns fruits spirituels, & parce qu'il s'était élevé de vives contestations entre ces mêmes freres conventuels réformés & les freres conventuels non réformés. Il voulut que les maisons, couvens, biens, meublés & toutes choses appartenantes à ladite congrégation, fussent assignés à l'ordre des freres Mineurs conventuels de S. Fran-

cois ; excepté seulement la maison de Naples, & celle de S. Antoine de Padoue, appelée *de Urbe*. Il incorpora cette dernière, & l'appliqua à la chambre apostolique, la réservant à la disposition de ses successeurs : enfin il permit aux freres de ladite congrégation supprimée de passer dans les maisons des freres Capucins, ou dans celles des freres dits de l'*observance*. Le même Urbain VIII, par une autre lettre également en forme de bref, en date du 2 décembre 1643, supprima à perpétuité, éteignit & abolit l'ordre regulier des saints Ambroise & Barnabé *ad nemus* ; assujétissant les réguliers dudit ordre à la juridiction & au gouvernement de l'ordinaire des lieux, & permettant aux individus de passer dans d'autres ordres réguliers approuvés par le saint Siege. Cette abolition fut confirmée ensuite solennellement par le pape Innocent X, par sa lettre *sub plumbo* du 11 avril 1645. Il sécularisa en outre, & voulut qu'on regardât comme sécularisés, les bénéfices, monasteres & maisons dudit ordre, lesquels étaient ci-devant réguliers. Le même Innocent X, notre prédécesseur, par sa lettre en forme de bref, datée du 16 mars 1645, attendu les grands troubles qui s'étaient élevés parmi les réguliers de l'ordre de la *Mere de Dieu* des écoles

pies, & quoique cet ordre eût été solennellement approuvé par Grégoire XV, après un mûr examen, il ne fit pas difficulté de le réduire en simple congrégation, sans obligation de faire aucun vœu, conformément à l'institut de la congrégation des prêtres séculiers de l'Oratoire, dans l'église de sainte Marie à *Villacella de Urbe*, ou, comme on dit, saint Philippe de Nérée. Il accorda auxdits réguliers le pouvoir de passer dans tout autre ordre approuvé : il leur défendit de recevoir des novices & de faire professer ceux qui étaient déjà reçus. Enfin, il transporta aux ordinaires des lieux toute la supériorité & juridiction qui résidait ci-devant entre les mains du ministre général, des visiteurs & supérieurs. Toutes ces dispositions eurent leur effet pendant quelques années, jusqu'à ce qu'enfin le saint Siège ait connu l'utilité dudit institut. Il la rappella à sa première forme des vœux solennels, & la réduisit en un ordre régulier déterminé. (*Remarquez bien, s'il vous plait, que c'est ici la porte de derrière par où les Jésuites pourront un jour rentrer dans le monde.*)

Par une autre semblable lettre en forme de bref du 29 octobre 1650, le même Innocent X supprima totalement l'ordre de saint Basile *degl' Armeni*, également pour raison

de discordes & de divisions élevées dans son sein. Il soumit amplement les membres dudit ordre supprimé, à la juridiction & obéissance de l'ordinaire ; leur enjoignant de prendre l'habit de clercs séculiers, & leur assignant une pension alimentaire sur les revenus de leurs couvens supprimés, avec faculté d'entrer dans tel ordre religieux approuvé qu'ils trouveraient bon. Le même Innocent X, par une autre lettre en forme de bref du 22 juin 1651, considérant que la congrégation régulière des prêtres du bon-Jésus ne produisait aucun fruit spirituel dans l'église, l'abolit à perpétuité. Il soumit lesdits réguliers à l'ordinaire des lieux, leur assigna une portion congrue sur les revenus de leur congrégation abolie, avec permission d'entrer dans tout autre ordre approuvé par le saint Siège. Il se réserva particulièrement la disposition des biens de la susdite congrégation, pour les appliquer à des œuvres pies. Enfin, le pape Clément IX, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, ayant considéré que trois ordres réguliers, savoir, les chanoines réguliers de saint Grégoire, dits *in Alga*, des Jérômites, de Fiesole & des Jésuates institués par saint Colomban, n'étaient plus d'aucune utilité au monde chrétien, & qu'on ne pouvait espérer qu'ils lui fussent plus

utiles pour l'avenir, résolut de les abolir, comme il fit par sa lettre en forme de bref, du 6 décembre 1668. A l'égard de leurs biens & revenus, qui étaient assez considérables, sur la requisition de la république de Venise, il voulut qu'ils fussent employés à soutenir la guerre de Candie contre les Turcs.

En prenant de pareilles résolutions & en les exécutant, nos prédécesseurs choisirent très-sagement cette manière d'agir préférablement à toute autre. Ils la regarderent comme la seule convenable pour calmer toute agitation dans les esprits, étoufferent toute dispute & tout autre parti: laissant de côté la manière lente & faillible de procéder dans les contestations ordinaires par-devant les tribunaux, se contentant de suivre les loix de la prudence, & fondés uniquement sur cette plénitude de puissance qu'ils possédaient amplement en qualité de vicaires de Christ sur la terre & de souverains modérateurs de la république chrétienne, ils exécuterent tous ces changemens, sans donner aux réguliers qu'ils se proposaient de supprimer, la faculté de produire leurs raisons de défense, de se purger des accusations graves rendues à leur charge, & de combattre les motifs puissans pour lesquels ces pontifes s'étaient portés à de pareilles résolutions.

Nous étant donc mis ces exemples & d'autres semblables devant les yeux, exemples qui feront d'un grand poids & d'une forte autorité devant les hommes, animés en outre du vif desir de marcher avec sûreté de conscience & de pied ferme dans les délibérations dont nous allons parler ci-après, nous n'avons oublié aucun soin, aucune peine, pour parvenir à une parfaite connaissance de ce qui concerne l'origine, les progrès, & l'état actuel de l'ordre régulier communément appelé la compagnie de Jésus; nous avons reconnu que son saint fondateur l'avait institué pour le salut des ames, pour la conversion des hérétiques & spécialement des infideles, & enfin pour le plus grand avancement de la piété & de la religion. Et afin d'arriver plus sûrement & plus heureusement à un but si louable, il se consacra rigoureusement à Dieu par un vœu de pauvreté évangélique absolue, tant en commun qu'en particulier, excepté seulement les colleges pour les études & pour les belles-lettres, auxquels on accorda pour cet effet la faculté de posséder-en propre, mais de maniere que jamais aucun de leurs revenus ne pût être employé à l'utilité & à l'usage de ladite société en général. C'est sous de telles & d'autres saintes loix, que la compa-

gnie de Jésus fut approuvée dans son origine par le pape Paul III, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, par sa lettre *sub plumbo* en date du 29 octobre 1540. Il lui accorda en même tems la faculté de former des loix & des statuts qui assurassent solidement l'avantage, la sûreté & le bon ordre de la compagnie. Quoique ce même pontife Paul III eût d'abord restreint ladite société dans les bornes de 60 membres, cependant par sa lettre du 27 mars 1543, il accorda le pouvoir aux supérieurs de ladite compagnie d'y admettre autant de sujets qu'il leur semblerait bon. Ensuite, le même pontife, par son bref du 15 mai 1549, favorisa ladite compagnie de privilèges très-nombreux & très-étendus. Il voulut entr'autres & ordonna que l'on étendit indéfiniment à tous les sujets que les généraux de l'ordre en jugeraient dignes, l'indult qu'il avait déjà accordé aux généraux précédens, mais qui était restreint au pouvoir d'admettre seulement vingt prêtres coadjuteurs spirituels, auxquels on accorderait les mêmes privilèges & la même autorité dont jouissaient les compagnons profès. En outre, il voulut exempter & soustraire, de toute supériorité & juridiction de quelque ordinaire que ce pût être, ladite société, les compagnons, personnes & biens

quelconques; les prenant sous sa protection & sous celle du saint Siegc. La munificence & la libéralité des autres pontifes nos prédécesseurs, ne furent pas moindres envers la société. Il est assez connu que Jules III, Paul IV, Pie IV & V, Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII & V, Léon XI, Grégoire XV, Urbain VIII, & autres pontifes Romains d'heureuse mémoire, ou confirmerent les privileges déjà accordés à la société, ou les augmentèrent, ou les expliquèrent. Malgré tant de bienfaits, on voit, par la teneur des constitutions apostoliques, que presque dans le tems de son origine il s'éleva dans le sein de cette même société divers germes de discorde & de contestation, non seulement entre ses compagnons, mais encore avec d'autres ordres réguliers, avec le clergé séculier, les académies, les universités, les écoles publiques, & enfin avec les princes même, dans les états desquels la société était reçue. Ces contestations & ces troubles s'élevaient tantôt concernant l'essence & la nature des vœux, sur le tems d'y admettre les religieux, sur la faculté de les expulser de l'ordre, sur leur admission aux ordres sacrés sans la portion congrue, & sans avoir fait les vœux solennels, contre la teneur des décrets du concile de Trente

& de Pie V notre prédécesseur ; tantôt sur l'autorité absolue que s'arrogeait le général de ladite compagnie, & sur tout ce qui concerne le bon ordre & la discipline parmi ses membres ; ensuite sur divers points de doctrine, sur les écoles, sur les exemptions, les privilèges que les ordinaires des lieux & autres personnes constituées en dignités ecclésiastiques & séculières, affirmaient être contraires à leurs droits & à leur juridiction. Enfin on ne manqua jamais de recevoir contre cette même société des accusations graves, extrêmement nuisibles à la paix & à la tranquillité de la république chrétienne. De-là l'origine d'une infinité de recours & de déclamations qui, munis de l'aveu & de l'autorité de quelques princes, furent portés contre la société au pied du trône de nos prédécesseurs Paul IV, Pie V & Sixte V. Parmi ces princes réclamaux, on distingue entr'autres le roi d'Espagne Philippe II de glorieuse mémoire, qui voulut qu'on exposât à ce même Sixte V, non seulement les raisons importantes qu'il avait de se plaindre, mais encore celles qu'il avait reçues des inquisiteurs du royaume, contre les privilèges excessifs de la société, & la forme de son gouvernement. Il voulut aussi qu'on fit connaître à ce pontife les

chefs d'accusations portées contre la société & confirmées par quelques-uns de ses membres, recommandables par leur doctrine & par leur piété, & demanda qu'il fût procédé à une visite apostolique de la société. Le même Sixte V, convaincu de la légitimité & du fondement de ces demandes & sollicitations de la part du roi Philippe, n'hésita pas d'y condescendre, & choisit en conséquence pour visiteur apostolique de la société, un évêque connu de tout le monde par sa prudence, ses vertus & sa doctrine. Il députa en outre une congrégation de quelques cardinaux, pour examiner soigneusement cette affaire. Mais ce pontife ayant été enlevé dans ces entrefaites par une mort prématurée, cette sage entreprise demeura sans aucune exécution. Grégoire XIV ayant monté après lui au grade suprême de l'apostolat, ce pontife approuva de nouveau & de la manière la plus étendue, l'institut de la société, par sa lettre *sub plumbo* du 28 juillet 1591. Il voulut que l'on tint pour confirmés & pour constants tous les privilèges quelconques que ses prédécesseurs avaient accordés à ladite société. Il confirma particulièrement celui qui permettait à la compagnie de pouvoir expulser & renvoyer ses membres, sans aucune

forme préalable de procès, sans aucune information, acte ou délai, sur la considération seule de la vérité du fait & de la nature du délit, par un motif suffisant & par le seul égard des personnes, & autres semblables circonstances. Il imposa en outre sur cette matière un silence absolu; & sous peine d'excommunication immédiate, il défendit à qui que ce pût être d'oser directement ou indirectement attaquer l'institut, constitution ou décrets de la susdite société, & d'entreprendre, de quelque manière que ce fût, d'y apporter quelques changemens. Il accorda cependant à chacun le droit de pouvoir exposer, proposer, ou par lui-même ou par les légats & nonces du S. Siege, mais à lui seulement ou aux pontifes Romains ses successeurs, tout ce que l'on jugerait devoir être ajouté, modifié ou changé dans cet institut. Qui croirait cependant que de pareilles dispositions ne furent pas suffisantes pour apaiser les cris & mettre fin aux réclamations contre la société! Il s'éleva au contraire de toutes parts des disputes violentes concernant la doctrine de la société, que plusieurs personnes représenterent comme contraire à la foi orthodoxe & aux bonnes mœurs. Les dissensions domestiques & étrangères

s'enflammerent de jour en jour davantage , & les accusations contre la société se multiplièrent à l'infini , & sur-tout à l'égard de l'insatiable cupidité des biens temporels , qu'on lui reprochait. De-là l'origine , non seulement de ces troubles si connus qui attirèrent tant d'embarras & de sollicitudes au saint Siege , mais encore des résolutions que quelques souverains prirent contre ladite compagnie : il en résulta que cette même société , au lieu d'obtenir du pape Paul V d'heureuse mémoire , une nouvelle confirmation de son institut & de ses privilèges , se vit réduite à lui demander qu'il daignât ratifier & confirmer par son autorité , certains décrets formés dans la cinquiesme congrégation générale de la compagnie , & transcrits verbalement dans le bref du même pontife en date du 4 septembre 1606. On lit clairement dans ces décrets , que les dissentions , les révoltes intestines desdits compagnons , & les réclamations & disputes étrangères contre la société , avaient obligé lesdits compagnons réunis en congrégation , de faire le statut suivant : *La divine Providence ayant suscité notre société pour la propagation de la foi & la conquête des ames , elle peut , par les regles propres de son institut , qui sont des armes spirituelles ,*

parvenir heureusement, sous l'étendard de la croix, à ce but qu'elle s'est proposé pour l'utilité de l'église & l'édification du prochain: mais elle empêcherait l'effet de tant de biens, & les exposerait aux plus grands dangers, si elle mêlait des choses qui sont temporelles & qui appartiennent aux affaires politiques & à l'administration des Etats: en conséquence il a été très-sagement arrêté par un supérieur & ancien, que, nous bornant à combattre pour la gloire de Dieu, nous ne prenions aucune part aux choses qui sont étrangères à notre profession. Mais comme dans ces tems difficiles & dangereux, il est arrivé, par la faute peut-être de quelques particuliers, par ambition, ou zèle indiscret, que l'on parle mal de notre institut en divers lieux & auprès de divers souverains, dont le pere Ignace de sainte mémoire jugea qu'il fallait conserver l'affection & les bontés, pour l'avantage du service de Dieu; comme d'ailleurs la bonne renommée est indispensable pour faire fructifier la vigne de Christ, en conséquence notre congrégation a résolu qu'il fallait s'abstenir de toute apparence de mal, & remédier autant que possible aux troubles occasionnés par de faux soupçons. Pour cet effet, & en vigueur du présent décret, elle défend fortement & sévèrement à tous les nôtres, de

s'immiscer de telle maniere dans les affaires publiques, quand même ils yseraient invités; & de s'écarter de l'institut, par prière, persuasion ou autrement: elle recommande de plus aux peres définiteurs qu'ils aient à proposer & déterminer avec diligence & promptitude les remedes qui paraîtront les plus propres pour remédier à ces abus, si cela est nécessaire. Nous avons vu dans la douleur de notre ame, que lesdits remedes & une infinité d'autres employés depuis, ne produisirent presque aucun avantage, & ne furent pas suffisans pour éloigner & faire cesser tant & de si grands troubles, accusations & plaintes contre ladite société. Nos autres prédécesseurs Urbain VII, Clément IX, X, XI & XII, Alexandre VII & VIII, Innocent X, XI, XII & XIII, & Benoît XIV employèrent vainement tous leurs efforts pour le même but. En vain travaillerent-ils par des constitutions salutaires, à rendre à l'église la paix désirée, tant à l'égard des affaires séculieres, dont la compagnie ne devait pas se mêler, qu'à l'égard des missions; concernant les graves contestations & oppositions entreprises par la compagnie contre l'ordinaire des lieux, contre les ordres religieux, les lieux pieux & communautés de toute espece, en Europe,

en Asie, en Amérique, non sans grande perte des âmes & scandale des peuples; en outre, concernant le sens & la pratique de quelques cérémonies idolâtres, adoptées dans certains endroits, au mépris de celle justement approuvée par l'église universelle; de plus sur l'usage & l'explication de certaines maximes que le saint Siège dut proscrire avec raison comme scandaleuses & manifestement contraires aux bonnes mœurs; enfin sur d'autres matières de grande importance, & spécialement nécessaires pour conserver l'intégrité & la pureté des dogmes de l'évangile, & dont il résulta de grands inconvéniens & des dommages considérables, tant pendant notre siècle que dans les âges passés: savoir, les révoltes & les troubles intestins dans quelques Etats catholiques, les persécutions contre l'église dans quelques contrées d'Asie & d'Europe, sans compter les chagrins & vives sollicitudes que ces tristes affaires attirèrent à nos prédécesseurs, principalement à Innocent XI de bienheureuse mémoire, qui se vit réduit par la nécessité au point de défendre à la compagnie de recevoir des novices; ensuite à Innocent XIII, qui dut la menacer du même châtement; enfin à Benoît XIV, qui prit la résolution de nommer une vi-
site

site de toute les maisons & colleges de la
 compagnie existant dans le royaume de
 notre très-cher fils en Jesus-Christ , le roi
 T. F. de Portugal & de Algrave. La récente
 lettre apostolique de Clément XIII d'heu-
 reuse mémoire, notre prédécesseur immé-
 diat, par laquelle l'institut de la compa-
 gnie de Jésus fut de nouveau approuvé
 & recommandé, ne servit elle-même de
 rien pour la consolation du saint Siege &
 l'avantage de la république chrétienne.
 Lettre qui à la vérité avait été plutôt ex-
 tortuée qu'accordée, pour se servir d'un
 terme qu'employa Grégoire X dans le con-
 cile général de Lyon, déjà cité ci-dessus.
 Après tant d'orages, de troubles & de di-
 visions, tout homme de bien devrait aspirer
 après le jour heureux qui ramenerait enfin
 le calme & la tranquillité : mais sous le
 règne du même pontife Clément XIII, les
 tems semblerent devenir encore plus dif-
 ficiles & plus orageux. Les plaintes & les
 querelles se multiplièrent de toutes parts ;
 il s'éleva même en divers endroits, des fé-
 ditions dangereuses, des scandales qui af-
 faiblissant ou rompant entièrement les liens
 de la charité chrétienne, exciterent les
 esprits des fideles à la diversité des partis,
 aux haines, aux inimitiés. La ruine & le

danger s'accrurent au point que les souverains même, dont la piété & la libéralité envers la compagnie étaient si connues & regardées comme un sentiment héréditaire dans leurs familles, c'est-à-dire, nos très-chers fils en Jésus-Christ, les rois de France, d'Espagne, de Portugal, & des Deux-Siciles, se virent réduits à la nécessité d'expulser, de chasser de leurs états, royaumes & provinces, ces mêmes compagnons de Jésus; n'ayant pas cru qu'il y eût désormais d'autre remède à tant de maux, & le regardant comme absolument nécessaire pour empêcher les peuples chrétiens de se soulever les uns contre les autres & de s'égorger à l'envi, dans le sein même de l'église, notre sainte mère commune. Nos mêmes chers fils en Jésus-Christ ayant considéré depuis, que ce remède ne suffirait pas pour réconcilier tout le monde chrétien, si la dite société n'était absolument éteinte & supprimée; ils firent connaître leur demande & leurs volontés à ce sujet, à notre prédécesseur Clément XII. Ils réunirent en commun leurs prières & leur autorité, pour obtenir que ce dernier moyen fût mis en usage, comme le seul capable d'assurer le repos constant de leurs sujets, & le bien de l'église catholique en général.

Mais la mort inattendue du fufdit pontife fit échouer cette entreprife : dès que par la clémence & difpofitions divines, nous eûmes été élevé à la chaire de S. Pierre, on nous expofa immédiatement les mêmes prieres, demandes, & vœux, auxquels vinrent fe joindre les follicitations de plufieurs évêques & d'autres perfonnages remarquables par leur rang, leur doctrine, & leur religion. Afin de prendre le plus fage parti dans une affaire de fi grande importance, nous jugeâmes à propos de ne rien précipiter, & de prendre tout le tems néceffaire, non feulement pour examiner avec foin, pefer avec réflexion, délibérer avec fageffe, mais encore pour demander par nos prieres continuelles au Pere des lumieres fon affiftance particuliere dans cette circonftance, en exhortant les fideles de joindre leurs vœux & leurs bonnes œuvres pour obtenir de Dieu ce fecours defiré. Nous nous étions propofé entre autres d'examiner fur quel fondement eft appuyée l'opinion reçue auprès de quelques-uns, que l'inftitut des clerics de la compagnie de Jéfus avoit été approuvé & confirmé d'une maniere particuliere par le concile de Trente. Nous avons reconnu qu'il n'avoit été queftion d'autre

chose dans ledit concile, relativement à la société, sinon qu'elle serait exceptée du décret général, qui portait que dans les autres ordres réguliers on admettrait à la profession dès la fin du noviciat, tous les novices qui en auraient été dignes, & que dans le cas contraire, on les enverrait hors du monastere. Le même saint concile déclara (*Sess. 25. c. 16. de regular.*) qu'il ne voulait rien innover ou changer dans le régime des clercs de la compagnie de Jésus, afin de ne pas l'empêcher d'être utile à Dieu & à son église, selon le vœu de son pieux institut, approuvé par le S. Siege.

(*La suite pour le mois prochain.*)

Obligés, comme nous le sommes, de renvoyer au mois prochain les détails concernant la maniere dont la bulle de suppression des Jésuites a été exécutée tant dans cette capitale que dans le reste de l'Italie & les autres états catholiques, nous nous bornerons à observer que cette opération importante s'est faite ici avec la plus grande tranquillité, par l'effet des sages mesures qu'avait prises la commission qui en était chargée, que le général Ricci & ses assistans ont été arrêtés & conduits au college Anglois, où ils sont gardés à vue & séparément,

& que d'autres religieux de la compagnie supprimée, ont été enfermés au château Saint-Ange. On espere de réussir par-là à découvrir bien des mysteres; & en particulier les dépôts des biens immenses que l'on croit que la société possède actuellement.

On écrit de Livourne, que tous les officiers Russes qui étaient aux bains de Pise se sont embarqués pour retourner dans l'Archipel, à la réserve du comte Alexis Orlov & du contre-amiral Greigh, qui se disposent à prendre la route de Pétersbourg.

L'impératrice-reine a fait prendre possession des fiefs qui lui ont été cédés par le prince Louis de Gontague, & ils feront désormais partie du duché de Mantoue.

T U R Q U I E.

Constantinople. Un courier dépêché par le grand-visir, a apporté les détails des différentes actions qui ont eu lieu aux environs de Silistrie entre les Turcs & les Russes. Quoique les premiers aient payé assez cher les avantages remportés sur leurs ennemis, il leur suffit de les avoir contraints de repasser le Danube dans un état qui ne laisse aucune crainte de quelque nouvelle tentative de leur part sur la rive droite de ce fleuve. Ces succès facilitent celui des nouvelles levées:

qu'on ne cesse de faire pour recruter & augmenter même la grande armée. On la dit actuellement forte de 350 mille hommes, & composée de troupes bien disciplinées par les soins d'un grand nombre d'officiers étrangers qui y servent. Aussi n'est-il rien moins question pour la Porte, que de souscrire aux conditions que lui avait imposé la Russie; & le grand-seigneur se flatte de pouvoir conclure la paix sur un pied très-différent.

Le prince de Repnin a été conduit au château des Sept-Tours, où il est traité avec les égards dus à sa naissance. Il en est de même des autres officiers Russes prisonniers. L'amiral Spiritow est toujours à Paros avec sa flotte, & son inaction facilite l'entrée des Dardanelles aux bâtimens étrangers, chargés de toutes sortes de provisions pour cette capitale.

R U S S I E.

Petersbourg. Le général comte de Romanzow a informé la cour, que, malgré les avantages remportés sur l'ennemi par les troupes Russes, elles avaient été obligées de repasser le Danube, ne leur étant pas possible de subsister dans un pays entièrement dévasté: sur quoi le général Bibikow a reçu ordre de se rendre à la grande armée avec toutes les

troupes qu'il commande en Pologne; & une partie des régimens qui campent autour de cette capitale se sont mis en marche pour aller renforcer l'armée du prince Dolgoroucki dans la Crimée.

La princesse Guillemine de Hesse-Darmstadt, future épouse du grand-duc, ayant renoncé à la religion luthérienne, a été admise à la communion grecque avec les cérémonies ordinaires, & les fiançailles se firent le lendemain.

D A N N E M A R C.

Coppenhague. La flotte royale, après avoir croisé pendant quelque tems dans la Baltique, est rentrée dans le port de cette capitale, & l'on travaille à en radouber plusieurs vaisseaux. On est persuadé aujourd'hui que le traité conclu 1768 entre la Russie & le Danemarck relativement au Holstein-duc, ne tardera pas à être mis en exécution, & l'arrivée du baron de Saldern à Kiel ne laisse aucun doute à cet égard. Il s'agit, de la part du grand-duc de Russie, d'échanger sa portion du Holstein contre les comtés d'Oldembourg & de Delmenhorst en Westphalie, & de renoncer à sa portion du duché de Sleswick; après quoi il sera fait un arrangement relatif aux intérêts du prince-évêque du Lubeck.

Le roi a ordonné de construire six observatoires dans différentes villes de ses états. Il y en aura un à Wardhus, au nord de la Lapponie - Danoise : on entretiendra dans chaque observatoire un astronome, à qui on fournira tous les instrumens nécessaires.

P O L O G N E.

Varsovie. La commission chargée de l'instruction de la procédure contre les régicides, a prononcé sentence de mort contre trois d'entr'eux ; d'autres, moins coupables, ont été condamnés à des travaux publics pour toute leur vie. Le fameux Kozinski a été banni à perpétuité de la Pologne. C'est en vain que S. M. a cherché à procurer quelque adoucissement à cette sentence, par un discours très-pathétique en faveur de ceux qui avaient attenté si cruellement sur ses jours ; la commission n'a rien changé à son premier jugement.

Le ministre de la cour de Vienne, ayant remis à la délégation le traité concernant les provinces que la maison d'Autriche veut s'approprier, ce traité a été signé le 21 août, malgré la protestation de quelques-uns des délégués, & ce ministre est parti pour Zamosk, où il doit remettre l'original de ce traité à l'empereur son maître.

Il a été ensuite question de la Russie : le traité qui intéresse cette puissance, fut de même présenté par le baron de Stackelberg, & signé par les délégués le premier septembre. M. Benoit, ministre de Prusse, a actuellement de fréquentes conférences avec ces derniers, & l'on espère que ce troisième traité sera accepté comme les deux précédens.

A L L E M A G N E.

Vienne. Dans le tems que l'empereur se proposait de continuer son voyage en parcourant les diverses provinces nouvellement acquises dans la Pologne, ce monarque a reçu, par un courier extraordinaire, des dépêches de l'impératrice-reine, portant, qu'indépendamment des approches de la mauvaise saison, le nombre & l'importance des affaires actuellement sur le bureau, paraissaient exiger qu'il ne prolongeât pas plus long-tems son absence. Et comme S. M. I. à la réception de ces dépêches, se trouvait sur les frontières de la Silésie, elle s'est déterminée à ne pas différer son retour, & est heureusement arrivée en cette capitale le 15 de ce mois. On observe en effet, d'un côté, que les conseils d'état & les conférences particulières se multiplient assidument; & d'un autre côté, qu'il se fait de continuelles aug-

mentations dans les troupes Autrichiennes , dont on assure que la totalité sera portée jusqu'à 280 mille combattans.

M. de Choisy , qui s'est rendu si célèbre par la prise & la défense du château de Cracovie , après avoir essuyé , de même que 20 autres officiers de sa nation , une captivité de 16 mois , tant à Kiow qu'à Smolensko , ayant enfin obtenu sa liberté de l'impératrice de Russie , est arrivé en cette ville , accompagné de ses officiers. Ils ont été reçus avec beaucoup de distinction , & se proposent de retourner incessamment dans leur patrie.

Berlin. Le roi est revenu le 6 de ce mois de son voyage en Silésie , accompagné du prince de Prusse , & des princes Frédéric de Brunswick & de Hesse-Philipsthal. Le corps d'artillerie a commencé à faire ses exercices ; il s'augmente continuellement , & doit être poussé jusqu'à 12 mille hommes. On verra bientôt de nouvelles pieces de campagne , inventées pour être portées sur des chevaux. Les baguettes de fusils rendues toutes cylindriques , abrègeront encore le tems , & augmenteront la vivacité du feu de la mousqueterie. On travaille à Stettin & dans d'autres ports , à la construction de plusieurs bâtimens.

Francfort. Tandis que , par la suite des

différends survenus entre les cours électora-
les de Mayence & de Cologne, la navigation
sur le Rhin se trouve arrêtée, l'électeur de
Treves cherche à faire passer les marchan-
dises sur la Moselle, de Coblantz jusqu'à
Saar-Bruck, & de là en traversant l'Aldau
par terre.

E S P A G N E.

Madrid. Plusieurs papiers publics ayant
annoncé une révolte générale de la part des
peuples du Chili contre les Espagnols, il est
nécessaire d'avertir que cette nouvelle est
destituée de tout fondement. Le roi ayant re-
nouvéllé il y a trois ans, les anciens traités
avec les naturels du pays, il y a toujours
régné depuis lors une parfaite tranquillité.

F R A N C E.

Paris. Le comte d'Aranda, grand d'Es-
pagne & ambassadeur extraordinaire de
S. M. C. étant arrivé en cette capitale, se
rendit le 12 à Versailles, eut une audience
particulière du roi, & lui remit ses lettres
de créance.

Sur les représentations de M. l'abbé Terray,
contrôleur-général des finances, S. M. a
ordonné la démolition de quelques maisons
royales qui ne sont pas habitées, & dont l'en-

retien est très-dispendieux. Tels sont les châteaux de Madrid, de Chambord, du vieux Saint-Germain, de Meudon, de Mostceux, & de Vincenne, où l'on ne laissera subsister que le donjon qui sert de prison d'état.

Toutes les pensions sur les économats ont été supprimées par un édit du roi, enregistré au parlement, & leur produit sera désormais appliqué aux dépenses publiques.

A N G L E T E R R E.

Londres. Il y a eu divers désordres à Dublin, à l'occasion de la cherté des vivres. La populace s'est ameutée par deux fois, & on a été obligé de faire feu sur les mutins, dont plusieurs ont été tués ou blessés, & d'autres saisis & conduits en prison. Les émigrations continuent en Irlande de même qu'en Ecosse, & l'on a peine à y trouver des ouvriers pour les travaux de la campagne. Plusieurs seigneurs ont pris le parti de subdiviser leurs terres en petites fermes, afin qu'un plus grand nombre de laboureurs puisse trouver les moyens de s'occuper.

La fermentation continue à régner dans les colonies Anglaises, & particulièrement dans la Nouvelle-Angleterre, dont les chefs demandent que le gouverneur Hutchinson & son lieutenant Oliver soient rappelés.

P A R S - B A S.

La Haye. LL. HH. PP. ont reçu des lettres du consul Roffignol, portant que l'empereur de Maroc lui a fait déclarer qu'il desire sincèrement de cultiver la bonne harmonie qui subsiste entre lui & la république depuis si long-tems; qu'il avait donné ses ordres en conséquence, tant au gouverneur de Lavache qu'à tous les commandans des bâtimens corsaires, & qu'il n'exigeait plus à titre de présens, ni canons, ni aucunes munitions de guerre. Ces dispositions sont confirmées par une lettre que LL. HH. PP. ont recue de cet empereur.

S U I S S E.

Einsidlen. S. A. R. Pierre de Rupe Imfeld, prince de S. Empire Romain, abbé de Notre-Dame d'Einsidlen, de Fahr, de S. Gérold & de Bellentz, seigneur de Pfeffikon, Freudenfels, Sonneberg, Gachnang & Richebourg, visiteur de l'ordre des Bénédictins en Suisse, mourut en cet abbaye le premier août, âgé de 79 ans, & après l'avoir gouvernée pendant 39 ans avec beaucoup de distinction, ayant fait des augmentations considérables à l'église & au couvent, de même qu'aux autres bâtimens qui en dépendent. Son corps, après avoir été em-

baumé , fut d'abord exposé pendant trois jours dans la chapelle de sainte Madeleine , sur un lit de parade orné de la mitre , de la crosse & de l'épée. Ensuite S. A. R. le prince abbé de Pfeffers étant arrivé , la cérémonie des funérailles se fit avec la pompe usitée dans les circonstances de cette nature. La princesse veuve du margrave de Bade-Bade y assista , de même qu'une députation de la régence du L. canton de Schwitz & le conseil du bourg d'Einsidlen. Le cercueil fut déposé sur un mausolée placé au milieu du chœur , & enfin inhumé dans le tombeau des princes abbés de cette maison. L'oraison funèbre fut prononcée par le P. Adam Kern , de la société de Jésus , prédicateur de LL. E. E. de Lucerne , lequel , sans avoir besoin de recourir à la flatterie si souvent employée en cas pareils , trouva dans la vie de l'illustre défunt , matière à de justes éloges , en retraçant les vertus qu'il avait constamment exercées , soit comme abbé , soit comme prince temporel. S. A. R. l'abbé de Pfeffers officia pontificalement dans le service qui termina cette cérémonie.

Le 11 du même mois , tous les religieux capitulaires s'étant assemblés en présence de S. E. le nonce du saint Siege , & des révérendissimes princes & abbés de S. Gall & de

Pfeffers, ils élurent, pour succéder au défunt, le pere Marianus Muller, originaire d'Esch dans les provinces libres, & sous-prieur du couvent. Ce nouvel abbé est né en 1724.

Manheim. Le 145^e tirage de la loterie électorale Palatine, s'est exécuté le 2 septembre 1773; les numéros qui ont été extraits de la roue de fortune, sont:

13, 54, 82, 11, 10.

Le 145^e tirage s'est exécuté le 23 septembre; les numéros qui ont été extraits de la roue de fortune, sont:

78, 41, 59, 13, 74.



T A B L E.

I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

I. Mémoires & observations recueillies par la Société Économique de Berne; année 1771.	3
II. Fragmens sur l'Inde, sur le général Lalli, & sur le comte de Morangiés.	14
III. Réflexions d'un homme de bon sens sur les comètes, & sur leur retour, &c.	36
VI. Les mœurs du jour, &c.	44

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- I. *Flémens de mathématiques*, &c. 46
 II. *Recherches philosophiques sur les Egyptiens*
 & les Chinois. 55
 III. *Prix proposés par l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Besançon.* 63

III. PARTIE. Pièces fugitives.

- I. *Le Vieillard. Trente-huitième discours, traduit de l'allemand.* 67
 II. *Epître d'un vieillard à son dernier ami.* 79
 III. *Fables. Par M. l'abbé LE MONNIER.* 83
 IV. *Stances adressées à M. le professeur Tissot.* 87

IV. PARTIE. Annales politiques de l'Europe.

<i>Italie.</i>	89
<i>Turquie.</i>	117
<i>Russie.</i>	118
<i>Danemarck.</i>	119
<i>Pologne.</i>	120
<i>Allemagne.</i>	121
<i>Espagne.</i>	123
<i>France.</i>	ibid.
<i>Angleterre.</i>	124
<i>Hollande.</i>	125
<i>Suisse.</i>	ibid.

